

LE
GRAND PÉRIL

DE NOTRE TEMPS

OU

LA FRANC-MAÇONNERIE

PAR

M^{GR} TURINAZ

ÉVÊQUE DE NANCY

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

BRAY ET RETAUX, 82, RUE BONAPARTE.

NANCY

CHEZ LES LIBRAIRES CATHOLIQUES

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2017.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LE
GRAND PÉRIL
DE NOTRE TEMPS
OU
LA FRANC-MAÇONNERIE

NANCY. — G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE L'EVÊCHÉ.

PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION

Dans sa dernière Encyclique *Humanum Genus*, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII adresse aux Evêques cette pressante exhortation :

« En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est.

« Secondement, par vos discours et par des lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez vos peuples ; faites-leur connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs, — la perversité de leurs doctrines, — l'infamie de leurs actes. »

Je n'ai pas attendu cette exhortation de l'Auguste Pontife pour accomplir ce grand devoir. En 1878 et en 1879 j'adressais aux fidèles de Tarentaise, deux lettres pastorales sur la Franc-Maçonnerie ; et ce sont ces deux lettres que j'ai publiées depuis en brochure, sous ce titre qui

répond parfaitement à la pensée de Léon XIII :
LE GRAND PÉRIL DE NOTRE TEMPS OU LA FRANC-
MAÇONNERIE.

La première édition de cette brochure a été rapidement écoulee et j'attendais une occasion favorable à la publication d'une seconde édition lorsque parut l'Encyclique *Humanum Genus*.

Cette seconde édition ne diffère de la première que par la reproduction de quelques passages de la dernière Encyclique et de quelques documents récents émanés de la Franc-Maçonnerie.

Il serait facile de publier sur ces sectes funestes des volumes considérables ; car les documents sont innombrables. Mais il importe souverainement de faire un choix afin que les démonstrations aient une valeur irrécusable et qu'elles possèdent en même temps le mouvement, la vie et l'attrait qui captivent et entraînent le lecteur.

J'ai d'ailleurs traité dans cette étude sur la Franc-Maçonnerie toutes les questions qui présentent un sérieux intérêt.

Un homme d'état que les événements ont conduit plusieurs fois à la direction politique de la France et qui a donné à la République plus d'une preuve de dévouement m'a fait exprimer ses remerciements et ses félicitations au sujet de ce travail. La dernière fois qu'il assista à une des

séances de nos assemblées, déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter trois semaines plus tard, il s'entretint avec un des orateurs les plus éloquents du parti catholique, de la situation de notre pays. Il manifesta une profonde tristesse et il termina par ces paroles : « Le plus grand péril, le plus grand malheur de la France, c'est qu'elle est à cette heure dominée par la Franc-Maçonnerie ».

J'avais songé à publier, à la suite de cette étude, la traduction de l'Encyclique ; mais il m'a paru plus utile et plus conforme aux désirs du Souverain Pontife de publier cette traduction à part en une brochure de propagande (1).

Nancy,

En la fête de la Pentecôte, 1^{er} juin 1884.

(1) Cette petite brochure contenant la traduction de l'Encyclique se vend 10 centimes chez les libraires catholiques de Nancy.

LE
GRAND PÉRIL
DE NOTRE TEMPS
OU
LA FRANC-MAÇONNERIE

AVANT-PROPOS

POURQUOI NOUS COMBATTONS LA FRANC-MAÇONNERIE.

LE BUT ET LA FORME DE CETTE ÉTUDE.

Il n'y a plus d'illusions possibles. Un combat terrible, décisif est engagé contre tout ce que nos pères ont vénéré, aimé, adoré... C'est en vain qu'on essaye de le nier, la question religieuse et la question sociale se posent chaque jour et à chaque instant, devant toutes les intelligences, devant tous les regards capables de voir la lumière du jour. L'inquiétude est partout, la sécurité n'est qu'un souvenir du passé. Tous les peuples sentent trembler, sous leurs pas, le sol qui les porte. Les gouvernements les plus forts, les rois, jusqu'à ce jour, les plus heureux et les plus aimés, sont condamnés à se

défendre contre les attentats les plus odieux. Les classes ouvrières, soulevées par des utopies criminelles, rêvent un avenir impossible, et ne se cachent pas d'espérer que l'anarchie leur donnera la fortune et le pouvoir. La religion, comme tout ce qui lui appartient, tout ce qu'elle consacre de son caractère auguste, est livrée aux outrages d'une presse qui ne respecte rien.

Mais quelle est la puissance qui organise, qui anime, qui dirige ces légions de l'impiété et de l'anarchie ? Quelle est l'autorité qui unit ces hommes, divisés par leurs intérêts et leurs passions, et qui les pousse, en colonnes serrées, dociles jusqu'à l'esclavage, acharnés jusqu'à la fureur la plus aveugle, à l'assaut de toutes les forces sociales qui subsistent encore ? Qui donc, sur toutes les questions qui touchent à l'avenir de la France et aux droits sacrés de l'Eglise, qui donc impose à la presse antichrétienne un mot d'ordre, si universellement et si servilement accepté ? Quel est ce gouvernement occulte, universel, tout-puissant, qui menace tous les gouvernements de la terre ? Quel est donc enfin le vrai péril, le suprême péril de notre temps ? Il faut le dire et il faut le démontrer : cette puissance, cette autorité, ce gouvernement, ce péril, en un mot, il est dans la Franc-Maçonnerie et dans les sociétés secrètes dont elle est la source et le centre d'action.

C'est ce péril que je veux dénoncer, c'est cette affirmation que je veux produire au grand jour, c'est cette démonstration que je veux établir par d'irrécusables preuves.

La Franc-Maçonnerie n'envahit pas seulement les grandes villes, elle pénètre dans nos moindres villages, elle envoie ses écrits et ses apôtres à nos populations les plus chrétiennes. Les émigrants de nos campagnes rencontrent ses adeptes dans les ateliers des grandes cités, dans les lieux de réunions de la classe ouvrière, et souvent, dès le premier jour, elle s'efforce de les séduire, de les entraîner dans ses voies fatales, pour en faire plus tard les propagateurs de ses funestes doctrines.

Citoyen, attaché de toute l'ardeur de mon âme à notre noble et cher pays, j'obéis aux inspirations de mon patriotisme. Evêque, malgré mon indignité, dans ces jours de luttes et d'orages, j'obéis aux inspirations de ma foi et de mon amour pour l'Eglise et aux ordres des vicaires de Jésus-Christ.

Les Pontifes romains nous pressent de révéler aux fidèles les conjurations des sociétés secrètes contre l'Eglise, les gouvernements et les peuples.

« Vénérables frères, prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel l'Esprit-Saint vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, disait le pape Léon XII. Des loups dévorants se précipiteront sur vous et n'épargneront pas votre troupeau (1). Mais ne craignez point et ne regardez pas votre vie comme plus précieuse que vous-mêmes (2)...

(1) Act. xx, 28.

(2) Ibid. 24.

Usez donc de cette autorité que vous avez encore sur vos fidèles ; qu'ils apprennent de vous les ruses des sectaires et le soin extrême qu'ils doivent avoir de se garder d'eux et de leurs pratiques. Que, formés et instruits par vous, ils aient horreur de la doctrine dépravée de ces hommes qui tournent en dérision les mystères sacrés de notre religion, et qui attaquent toute puissance légitime. Comme le disait Clément XII, pénétrons-nous de la force de l'Esprit du Seigneur. Ne nous laissons point ravir nos troupeaux : comme *des chiens muets qui ne savent pas aboyer* (1), ne laissons point dévorer nos brebis par les bêtes sauvages. Que rien ne nous arrête dans le chemin qui mène aux combats pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Ayons présent à l'esprit celui qui a souffert une si grande contradiction de la part des pécheurs soulevés contre lui (2). Si nous nous laissons effrayer par l'audace des méchants, c'en est fait de la vigueur de l'épiscopat, de la sublime et divine autorité du gouvernement de l'Eglise. La constance dans la foi chrétienne elle-même est perdue, si nous tremblons devant les menaces ou les ruses de nos ennemis (3) ».

« Vénérables Frères, nous disait Pie IX, donnez tous vos soins à prémunir contre les embûches de cette société les fidèles confiés à votre garde, à retirer de

(1) Isaïe, LVI, 10.

(2) Hébr. XII, 3.

(3) Léon XII. Constit. *Quo graviora*, 1825

la perdition ceux qui, par malheur, auraient inscrit leurs noms dans les listes de ces sectes (1) ».

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, dans l'admirable lettre encyclique, publiée sous la date du 28 décembre 1878, nous presse d'accomplir le même devoir.

Après avoir rappelé les condamnations portées par ses prédécesseurs contre les sociétés secrètes : « Il faut, dit l'auguste Pontife, en s'adressant aux évêques, il faut que vous fassiez tous vos efforts pour que les enfants de l'Eglise ne se permettent, sous aucun prétexte, de s'enrôler dans quelques-unes de ces sectes abominables, et de les favoriser en aucune manière : *Insuper adlaboretis oportet ut Ecclesiæ catholicæ filii neque nomen dare, neque abominatæ sectæ favere ullâ ratione audeant.* »

Et dans la dernière Encyclique *Humanum genus*, Léon XIII élève de nouveau la voix pour dénoncer avec plus d'énergie encore aux évêques et aux fidèles, aux gouvernements et aux peuples ce péril suprême.

On me dira : L'heure présente est pleine d'angoisses, les ennemis de l'Eglise affirment leur prochain et complet triomphe. Je réponds : C'est donc plus que jamais l'heure d'éclairer les peuples, de soutenir les faibles, de diriger les âmes hésitantes et troublées, de rester debout sur les brèches ouvertes. C'est donc plus que jamais l'heure de faire entendre,

(1) Allocution du 21 novembre 1873.

dans la sincérité de notre conscience, dans l'énergie de nos convictions, et aussi dans la justice, que nous devons à nos adversaires, bien plus qu'à nos auxiliaires et à nos amis, les paroles que nous inspirent l'amour de l'Eglise et l'amour de notre pays.

On me dira : Ceux que vous attaquez sont puissants. Et je réponds : Plus ils sont puissants, plus il est nécessaire de les éclairer, s'ils sont sincères, et de les combattre, s'ils ne le sont pas. Ils sont puissants ? Qu'importe ! Nous ne bravons pas les puissants, mais nous ne sacrifions pas, dans des défaillances honteuses, les devoirs qu'imposent la religion et le patriotisme.

Nous appelons de tous nos vœux la paix et l'union, et il faut nous plaindre d'être condamnés, par des attaques incessantes, à une lutte qui n'est que la défense des biens les plus sacrés, confiés à notre dévouement.

Je dirai ce qu'est la Franc-Maçonnerie ; je démontrerai qu'elle est la destruction de la religion, de la morale, de l'ordre social, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, du vrai progrès ; qu'elle est l'ennemie de la patrie, et qu'elle outrage à la fois la dignité humaine et le simple bon sens. — Je réfuterai les objections qu'on oppose à ces démonstrations ; je déduirai les conclusions de cette douloureuse étude, et je confirmerai ces conclusions par les révélations qui nous viennent des derniers attentats des sociétés secrètes, et par l'autorité des lettres encycliques de Notre Saint-Père le Pape

Léon XIII. — Enfin, je ferai ressortir une preuve éclatante de la divinité de l'Église catholique, de la lutte que seule elle soutient contre ces sectes funestes.

Ces accusations sont graves, je les établirai sur des preuves nombreuses et incontestables, presque toujours sur les témoignages et les aveux de la Franc-Maçonnerie elle-même. Je citerai des documents très récents, et j'en indiquerai les sources (1).

Je publie, sous forme de brochure, et avec quelques légères modifications, cette étude sur la Franc-Maçonnerie, que j'ai adressée, dans deux lettres pastorales, aux populations du diocèse de Tarentaise.

J'ai voulu que cette publication fût essentiellement populaire ; je l'ai donc resserrée dans des limites étroites, et je lui ai donné, autant qu'il a été en mon pouvoir, avec la clarté et la précision, le mouvement et la vie.

J'aurais pu, en supprimant une partie des docu-

(1) Outre les documents qui viennent de la Franc-Maçonnerie elle-même, les principaux ouvrages que nous avons consultés sont : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, par le P. Gautrelet ; *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification, ou son organisation, son but et son histoire*, par M. Eckert, avocat à Dresde, trad. par M. l'abbé Cyr ; *L'Église romaine en face de la Révolution*, par M. Crétineau-Joly ; *Les Francs-Maçons et les Sociétés secrètes*, par M. de Saint-Albin ; *Les Sociétés secrètes et la Société*, par l'auteur du *Monopole universitaire* ; *L'Étude sur la Franc-Maçonnerie*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans ; *La Franc-Maçonnerie*, par Mgr Dechamps, archevêque de Malines ; *La Franc-Maçonnerie, Révélation d'un Rose-Croix* ; *Les Sociétés secrètes et la Société ou Philosophie de l'histoire contemporaine*, ouvrage publié d'abord par le P. Deschamps et dernièrement, avec des modifications importantes, par M. Claudio-Jannet, etc.

ments contenus dans les premiers chapitres, imprimer à cette démonstration une marche plus rapide ; mais il importe, avant tout, dans ce genre de travail, d'appuyer toutes les affirmations sur des preuves nombreuses et irréfutables. D'ailleurs, ces aveux, ces textes empruntés aux adeptes de la Franc-Maçonnerie, seront, pour la plupart des lecteurs, de vraies révélations ; et cette suppression eût fait perdre à ma démonstration une grande part de sa valeur, de son intérêt et de sa puissance.

J'ai cru utile d'écartier de cette étude tout ce qui pourrait donner lieu à des contestations, et tout ce qui n'est pas indispensable au but que je veux atteindre. Je ne dirai donc rien des origines et de l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Ces origines et cette histoire ne sont pas sans quelques ombres, malgré des travaux récents, dont je ne conteste pas le mérite. Ce récit et les preuves qu'il réclame auraient imposé à cette étude des développements considérables, et il faut qu'elle puisse être lue par l'homme du monde qui redoute les gros volumes, comme par le paysan et l'ouvrier. Il peut être intéressant de savoir quelle a été la source de ces sociétés maudites, et quelles ont été leurs œuvres dans les siècles passés ; mais il est nécessaire de dire, dans un écrit court et substantiel, et avec une clarté qui ne laisse aucun refuge à la bonne foi, ce qu'elles font, à cette heure, au milieu de nous, et quel avenir elles préparent à notre pays, à l'Europe et au monde.

Mais, avant d'entreprendre cette douloureuse démonstration, je veux soulager mon cœur. Je suis condamné à prononcer des paroles sévères : ces paroles s'adressent aux doctrines et aux actes.

Je le démontrerai, la Franc-Maçonnerie fait surtout des dupes et des victimes ; ces dupes et ces victimes, je voudrais, — Dieu sait à quel prix —, les éclairer et les sauver. La Franc-Maçonnerie compte sans doute des chefs habiles, obstinés dans la lutte et pour lesquels la surprise et l'ignorance ne peuvent être une excuse. Et cependant pour ces chefs aussi, je me sens au cœur une profonde tendresse. Les miséricordes divines sont infinies, et les fêtes qui célèbrent le retour des âmes égarées sont les plus belles fêtes du ciel. Si quelques-unes de mes paroles fermaient devant une seule de ces âmes les chemins de la vérité et du repentir, je ne saurais m'en consoler. Mais qui donc pourrait s'étonner que je repousse avec énergie les attaques cruelles dirigées sans cesse contre tout ce qui nous est cher et sacré ? L'émotion et l'indignation d'un fils qui défend les droits et l'honneur de sa mère peuvent n'être pas de la haine : elles ne sont pas de la haine quand cette mère est l'Église, l'épouse du Dieu qui est charité.

CHAPITRE PREMIER

QU'EST-CE QUE LA FRANC-MAÇONNERIE ?

1° La Franc-Maçonnerie est une société fortement et habilement organisée.

Toutes les preuves que j'apporterai dans le cours de cette étude, établiront cette notion fondamentale. Il suffira de citer en ce moment quelques témoignages précis et irrécusables.

« Malgré sa vénération pour la trinité démocratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dit la *Revue maçonnique*, la Franc-Maçonnerie est coordonnée et organisée avec la plus grande sagesse, possède un corps d'officiers entourés de la plus grande vénération, enfin est tellement assujettie au Maître de la Loge, que rien ne peut se faire sans sa volonté. Dans chaque réunion on compare le Vénérable au soleil : il doit éclairer et gouverner les frères, comme le soleil éclaire et gouverne le monde (1). »

(1) *Revue maçonnique*, juillet 1850.

« La Franc-Maçonnerie, dit le F. : Ragon (1), n'est d'aucun pays. Elle n'est ni française, ni écossaise, ni américaine. Elle ne peut pas être suédoise à Stockholm, prussienne à Berlin, turque à Constantinople, si elle y existe (2). »

« En étudiant les variétés que présente la Franc-Maçonnerie, dit-il encore, on est surpris de trouver au fond de cette diversité de rites, de grades, de symboles, de formules, une seule doctrine et un seul but (3). »

« La Franc-Maçonnerie, disent les articles 4 et 5 des Constitutions Maçonniques, la Franc-Maçonnerie, aspirant à étendre à tous les membres de l'humanité les liens fraternels qui unissent les Frères-Maçons sur toute la surface du globe, la propagande maçonnique par la parole, les écrits et le bon exemple est recommandée à tous les Maçons.

« Il est prescrit au Maçon, en toute circonstance, d'aider, d'éclairer, de protéger son frère, même au péril de sa vie, et de le défendre contre l'injustice. »

(1) Le F. : Ragon, que nous citerons souvent, est l'auteur sacré de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas seulement le F. : Louis Blanc qui lui donne ce nom, c'est toute la Franc-Maçonnerie. Il a révisé et corrigé tous les rites franc-maçonniques, comme le chef d'une religion pourrait seul le faire. Il faut voir dans M. de Saint-Albin (*les Francs-Maçons et les Sociétés secrètes*, 2^e édit., préface, p. 7 et suiv.), les approbations officielles données par le Grand-Orient à quelques-uns des ouvrages du F. : Ragon.

(2) *Cours philos.*, p. 40.

(3) *Orth. maçonnique*, p. 14.

La Franc-Maçonnerie, malgré la multiplicité de ses rites et de ses formes, possède donc l'unité de doctrine, les mêmes règles, la même influence et le même esprit. Cette unité est resserrée par les serments imposés à ses membres, par les emblèmes, les signes et le langage spécial, au moyen desquels les adeptes de la Franc-Maçonnerie se reconnaissent partout et toujours sans se trahir aux yeux des profanes. Cette unité est resserrée surtout par la hiérarchie de ses chefs invisibles, par l'autorité absolue qui leur est accordée et par l'obéissance aveugle qui leur est promise. Ainsi, cette société puissante, contenue par des chaînes de fer, reçoit, sur tous les points du monde, la même et irrésistible impulsion.

2° La Franc-Maçonnerie n'est pas une société de bienfaisance.

C'est une erreur généralement répandue que la Franc-Maçonnerie a pour but de secourir ceux de ses membres qui sont dans l'indigence ; mais la bienfaisance n'est qu'un voile jeté par cette secte funeste sur ses projets et sur son véritable but.

« La Franc-Maçonnerie est une institution essentiellement philanthropique » dit l'article 1^{er} de ses Constitutions. Et encore : « L'ordre des Francs-Maçons a pour objet la pratique de la bienfaisance, l'étude de la morale universelle et la pratique de toutes les vertus. »

Voilà le programme destiné au public, mais entendons les aveux.

« La bienfaisance n'est pas le but, mais seulement un des caractères, et des moins essentiels, de la Franc-Maçonnerie », dit le F. : Favre (1). »

En 1861, un membre du gouvernement français, M. de Persigny, crut reconnaître dans la Franc-Maçonnerie une institution charitable et la compta parmi les associations de bienfaisance qui méritent toute la sympathie du gouvernement pour les bienfaits qu'elles répandent dans le pays. La Maçonnerie a repoussé cette qualification bienveillante sans doute, mais qui donnait une fausse idée de son véritable esprit.

« Nos pères, écrit-on au ministre pour rectifier ses idées, nos pères, il y a bien des siècles, se sont réunis sous d'anciens rites, non pour exercer la charité, mais pour chercher la vraie lumière... Votre Excellence, j'en suis sûr, ne nous fera pas un reproche de poursuivre un tel dessein; mais enfin, il y a loin de là à une société de bienfaisance. La charité est la conséquence de nos doctrines et non le but de nos réunions (2). »

Ces mêmes aveux attestent que la Franc-Maçonnerie est absolument incapable de combattre la pauvreté, de consoler l'infortune, d'accomplir en un mot une œuvre de bienfaisance.

Le F. : Accary, parlant au Grand-Orient de France,

(1) *Documents maçonniques*, p. 267, note.

(2) *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, par le P. Gautrelet, p. 167, 168.

dans la séance de 1851, s'exprimait ainsi : « La Franc-Maçonnerie, d'après l'article 1^{er} de la Constitution, a pour objet l'exercice de la bienfaisance. Cependant, à l'exception de notre maison de secours (dont les ressources sont si exigües que je m'étonne qu'elles soient mentionnées dans les fêtes solsticiales), je ne vois rien qui atteste la manière dont la Franc-Maçonnerie exerce la bienfaisance... La Franc-Maçonnerie a pour objet la pratique de toutes les vertus. Ici encore que fait notre institution ? Quels sont les actes que nous offrons aux profanes ? Quelle fondation est due à la Maçonnerie ? Quelles vertus publiques ou privées l'institution a-t-elle récompensées ? (1) »

« Enfants de la grande famille maçonnique, s'écrie douloureusement le F. : Lamoureux, où sont les abris que vous avez construits ? Où sont les asiles de vos vieillards malheureux, les établissements destinés au soulagement de vos malades et de vos affligés ? Rien, rien. Le sol maçonnique de la France est partout en friche : les vieillards souffrent, les veuves sont dans l'indigence, et les orphelins de vos frères sont obligés d'aller frapper à la porte de l'institut des Ignorantins pour apprendre à lire, et demander à l'assistance publique un secours de quelque valeur (2). »

« Ne présentez jamais dans l'ordre, disait le F. :

(1) *Le Globe*, rev. men., t. III, p. 153.

(2) Tenue mensuelle de la Loge *La Franc-Maçonnerie*, 21 juin 1862.

Beurnonville, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et *non vous la tendre* (1). »

« Ce n'est pas sur des bannières, dit le F. : Rebold, qu'il faut inscrire le précepte pour les Francs-Maçons, de s'entr'aider ; mais il devrait être gravé dans le cœur de tous les Maçons, afin qu'il se manifestât dans toutes leurs actions et à chaque instant de la vie. Or, il nous en coûte de le dire, ce devoir est le plus souvent foulé aux pieds (2). »

Et où donc la Franc-Maçonnerie pourrait-elle puiser les sentiments de l'amour, de la pitié et du dévouement ? Elle n'a que les inspirations de l'orgueil, de l'égoïsme et de la haine. Elle n'édifie pas, elle détruit ; elle ne console pas, elle désole. Si elle accorde des secours au pauvre et à l'ouvrier, c'est qu'elle veut en faire les instruments de ses haines implacables. Elle les enlève à leur travail, à leurs familles, et elle les pousse, comme des victimes aveugles, dans les grèves fatales, dans les clubs révolutionnaires et jusque dans les combats sanglants de la guerre civile.

Non seulement elle est cruelle et impitoyable pour quiconque s'oppose à la réalisation de ses desseins, — nous le démontrerons bientôt jusqu'à l'évidence, — mais sa vengeance est sans pitié pour ceux qui l'abandonnent ou qui ne se soumettent point à ses ordres. Les formules des serments qu'elle impose à

(1) *Cours philos.*, p. 368.

(2) *Histoire des trois grandes Loges*, p. 491.

ses adeptes en font foi. Mais écoutez les menaces de Mazzini :

« Ceux qui n'obéiront point aux ordres de la Société secrète ou qui en dévoileront les mystères seront poignardés sans rémission ; même châtiement pour les traîtres... Si le coupable s'échappe, il sera poursuivi sans relâche en tous lieux, et il devra être frappé par une main invisible, fût-il sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ (1). »

Plusieurs faits ont démontré que ces menaces ne sont pas toujours de vaines paroles (2).

3° *La Franc-Maçonnerie est une société essentiellement politique.*

Nous démontrerons bientôt qu'elle est la grande puissance révolutionnaire dans sa lutte acharnée contre toutes les forces sociales ; en ce moment, nous voulons simplement établir, par quelques témoignages, que la politique est son but premier et essentiel.

Ici encore, entendons d'abord ses protestations mensongères.

« Dans la sphère où elle se place, la Franc-Maçon-

(1) *Organisation de la Jeune Italie*, art. 30 et 33.

(2) Voyez le fait rapporté dans l'*Histoire des Sociétés secrètes de 1830 à 1848*, par Lucien de la Holde (Bruxelles 1850), p. 79-82, et reproduit par le P. Gautrelet dans son ouvrage *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, 49^e lettre ; et le fait cité par Mgr Dechamps, arch. de Malines, dans sa brochure intit. *La Franc-Maçonnerie*, ch. I, p. 17.

nerie respecte les opinions politiques de chacun de ses membres ; elle interdit formellement toutes discussions en matière politique, qui auraient pour objet la critique des actes de l'autorité civile et des diverses formes de gouvernement (1). Elle rappelle à tous ses adeptes qu'un de leurs premiers devoirs, comme Maçons et comme citoyens, est de respecter les lois des pays qu'ils habitent (2). »

« Les Loges ne peuvent, dans aucun cas, s'occuper de matières politiques (3). »

« On s'engage à ne jamais parler ni traiter, dans les Loges ou dans les comités, d'aucune question politique (4). »

Ecoutez maintenant, dans les aveux les plus clairs et les plus irrécusables, la contradiction manifeste de ces audacieuses affirmations.

« Lorsqu'il s'agit de la liberté, de la vie intellectuelle de tout un peuple dont les droits sont foulés aux pieds du pouvoir, alors le devoir du Maçon est tout tracé, dit le F.°. Rebold. La conscience de citoyen et la mise en pratique des principes de la Maçonnerie doivent l'emporter sur les restrictions réglementaires (5). »

En 1848, le F.°. Bertrand félicitait, au nom de la

(1) *Constitutions maçonniques*, art. 2.

(2) *Ibid.*

(3) Art. 135 du règl. des Grands-Orients de Belgique.

(4) Statut de la Loge nationale suisse.

(5) *Histoire des trois grandes Loges*.

Franc-Maçonnerie française, le gouvernement provisoire ; et le F. : Crémieux répondait au nom du gouvernement : « La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique : la haute politique, la politique d'humanité, a toujours trouvé accès au sein des Loges maçonniques... La République est dans la Maçonnerie, et c'est pour cela que, dans tous les temps, la Maçonnerie a trouvé des adhérents sur le globe. La République fera ce que fait la Maçonnerie. Elle deviendra le gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe et sur tous les côtés de notre triangle (1). »

« Il est vrai, a dit M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les Maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques et au magistrat suprême dans les Républiques ; mais de semblables réserves, commandées par la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la Franc-Maçonnerie. »

Ecoutez encore cette protestation décisive d'un des grands dignitaires de l'ordre. « On dira que nos statuts nous interdisent toutes discussions politiques et religieuses. Mais ceci doit, une fois pour toutes,

(1) Le P. Gautrelet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, p. 106.

être sérieusement examiné..... Constatons d'abord qu'en maintes circonstances la Franc-Maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction. Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques ; et, quand le triomphe de sa cause, salué par la nation entière, démontrait combien elle est sympathique au pays, qui donc oserait la blâmer ? Ce serait calomnier l'histoire, nier l'immense service rendu au pays...

« Que ceux-là se rassurent donc qui croiraient la loi maçonnique transgressée par la déclaration que je viens de faire. Quand j'interroge le passé de notre institution, n'y vois-je pas que la Maçonnerie a toujours été la vigie attentive qui veille à la marche du vaisseau politique (1) ? »

« Il importe, dit encore M. Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, à propos de la Franc-Maçonnerie, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, de révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes. » Et M. Henri Martin (2) a résumé le vrai caractère et le but de la Franc-Maçonnerie dans ces paroles : « La Maçonnerie est le laboratoire de la révolution ; » et M. Félix Pyat (3), dans cette formule claire et précise : « La Franc-Maçonnerie est l'église de la révolution (4). »

(1) Paroles du F. : Veraeghen, au Grand-Orient de Belgique, 1854.

(2) *Hist. de France*, t. XVI, p. 585.

(3) Le *Rappel* cité par le *Monde maçonnique*, mai 1870.

(4) En 1876, le F. : Viette, député du Doubs (voir *Défense*, 18 mai 1878, 2^e p. 2^e colonne)

4° Mais il y a plus. Cette Société, essentiellement politique et révolutionnaire, est une société *secrète, mystérieuse*, qui s'efforce de se cacher à tous les regards.

« Le but de l'ordre doit être son premier secret ; le monde n'est pas assez robuste pour en supporter la révélation. » Ces paroles furent prononcées dans la grande loge d'Allemagne peu d'années avant la révolution de 1789.

« La durée de notre existence maçonnique, disait le F. : Dufresne en 1840, dépend de la conservation rigoureuse de nos secrets (1). »

« Aucun grade connu n'enseigne ni ne dévoile la vérité, seulement il désépaissit le voile. Les grades pratiqués jusqu'à ce jour ont fait des Maçons et non des initiés (2). »

« Partout, dit le F. : Ragon, on voit des emblèmes présentant un sens physique et recevant une double interprétation, l'une naturelle, et en quelque sorte matérielle, l'autre sublime et philosophique, ne se communiquant qu'aux hommes de génie, qui, pendant le compagnonnage, avaient pénétré le sens caché des allégories (3). »

Dans une circulaire que les chefs de l'association maçonnique allemande, sous la grande maîtrise du

(1) Paroles prononcées à la Loge *le Travail*, à Bruxelles.

(2) *Rituel du grade du Maître*, p. 29.

(3) *Cours philos.* p. 1212.

duc de Brunswick, adressaient, en 1794, aux arrière-loges de leur obédience, nous lisons ces paroles : « Vos Maîtres devaient vous dire, comme nos pères nous l'avaient appris, que les secrets de l'association ne peuvent être connus que par quelques Maîtres ; car, que deviendraient des secrets qui seraient connus d'un trop grand nombre ? La pierre de touche particulière et infailible de l'aptitude d'un postulant pour notre ordre, a toujours été d'enchaîner sa curiosité sous la sage direction de ses supérieurs (1). »

Dans un discours qu'il prononça à la Loge de Brême, en 1849, un des membres influents de la Franc-Maçonnerie affirme ce caractère de la secte : « Il y a tel Maçon, dit-il, qui ne parviendra jamais à connaître notre secret, pas même par les Loges et nonobstant tous ses grades ; ce n'est qu'un profane, fût-il assis à l'orient du temple et fût-il revêtu des insignes du Grand Maître (2). »

Et ces secrets sont placés sous la garde des serments les plus terribles, sous les menaces d'une vengeance inexorable.

« A la réception d'un chevalier kadosch, le Grand Maître dicte au candidat le serment suivant que celui-ci répète : « En présence de Dieu notre père et de cette auguste victime, je, N... , jure et promets

(1) V. de Saint-Albin, p. 406.

(2) Discours du F. : Draesk, cité dans les *Révélation* d'un Rose-Croix, page 39.

solennellement sur ma parole d'honneur de ne jamais rien révéler des mystères du chevalier kadosch et d'obéir à tout ce qui me sera prescrit par les règlements de l'ordre. Je jure en outre de punir le crime et de protéger la vertu (1). »

Voici l'engagement que prennent les adeptes de la société franc-maçonnique de la *Jeune Italie* :

« Je promets d'obéir aveuglément aux supérieurs de l'*Association italienne*, de me conformer en tout et pour tout à leurs ordres, sans jamais prendre sur moi de hâter ou de retarder les événements, le progrès et le service de la société ; de mettre ma confiance sans limite dans la *Jeune Italie*, de même que je la mets en toi, mon frère convertisseur, sans réserve et sans limite..... Dans ce but, à partir de cet instant jusqu'à ma mort, je m'oblige volontairement et pour toujours à suivre en tous lieux les chefs et les supérieurs de la *Jeune Italie* et à observer scrupuleusement tous les devoirs prescrits par le catéchisme de la *Jeune Italie*. » A ces mots il brandit un poignard, et le candidat, après l'avoir présenté à son convertisseur, lui dit : « Si j'étais assez vil, assez misérable pour oublier ces serments sacrés et ces augustes promesses, frappe-moi alors, frappe sans pitié le parjure (2). »

La formule du serment pour l'admission aux

(1) Rituel du F. : Lafont de Laudebat.

(2) Le P. Gautrelet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, p. 495.

grades d'Apprenti et de Compagnon est plus terrible encore : « Je jure au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel.

« Je promets, je jure à Dieu de n'en jamais rien trahir, ni par la plume, ni par signe, ni par paroles, ni par gestes ; de n'en jamais rien faire écrire, ni lithographier, ni graver, ni imprimer ; de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et je me sou mets à la peine suivante, si je manque à ma parole :

« Qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me tranche la gorge, que mon cadavre soit pendu dans une Loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau Frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison (1). »

« Cette formule du serment, ajoute le traducteur d'Eckert, est usitée en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en France, dans les Loges qui suivent le rite écossais. Dans les autres, elle est tantôt plus

(1) Eckert, *La Franc-Maçonnerie*, t. I. p. 33, 34.

courte, tantôt plus développée, selon les rites divers, toujours la même dans le fond. »

Un des hommes qui ont étudié avec le plus de perspicacité et de persévérance l'organisation et les œuvres de cette secte maudite, résume ainsi en quelques paroles énergiques ce caractère distinctif de la Franc-Maçonnerie :

« Elle est née dans les ténèbres, elle vit dans les ténèbres ; mystérieuse dans son but final, qu'elle n'ose avouer publiquement et dont le monde n'est pas capable de porter la révélation ; mystérieuse dans sa doctrine et son enseignement, qui est essentiellement double et dont une partie doit rester cachée ; mystérieuse dans les engagements qu'elle fait prendre à ses membres, car ils ne savent à quoi ils s'obligent ; mystérieuse dans ses chefs réels, qui restent inconnus ; mystérieuse dans ses initiations progressives, où l'on n'avance que pas à pas, successivement, où l'on ignore toujours plus qu'on ne sait, parce qu'elle sait plus qu'elle ne dit ; mystérieuse dans son action et son travail, la plupart des Maçons n'étant que de simples manœuvres, qui n'ont pas la première idée de l'édifice auquel ils travaillent : *Ecce jam mysterium operatur iniquitatis* (1) ; mystérieuse par le secret qu'elle exige et le serment qui la garantit : c'est le sceau placé sur le *puits de l'abîme*, et qui le tient inexorablement fermé. Ses

(1) II Thess. II, 7.

membres doivent rester inconnus aux profanes ; ses réunions se font dans le secret, le plus souvent pendant la nuit. Nul autre que le Maçon ne peut pénétrer dans la Loge. Ses déterminations et le résultat de ses réunions restent enveloppés de ténèbres (2). »

Mais pourquoi ces ombres et ces mystères ? Avant tout, la Franc-Maçonnerie veut faire des dupes, et, en faisant des dupes, elle fait des instruments aveugles et des victimes. Si elle se révélait telle qu'elle est, telle qu'elle apparaît dans sa hideuse réalité à ceux qui l'ont étudiée de près, elle soulèverait l'indignation universelle : toute âme honnête reculerait devant ce travail obstiné de l'impiété et de l'anarchie, et les gouvernements, même les plus faibles, n'hésiteraient pas à la frapper. Aussi, il faut qu'elle ouvre ses chemins dans les ténèbres, qu'elle les creuse dans les profondeurs du sol, qu'elle attire à elle, en les trompant, les ambitieux et aussi les simples et les faibles pour les envelopper dans des liens qu'ils ne pourront plus briser.

Voici d'abord le rôle que la Franc-Maçonnerie réserve aux princes et aux hommes influents par leur situation ou leur fortune.

« Le bourgeois a du bon, mais le prince encore davantage. La *Haute Vente* désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les Loges maçonniques le plus de princes et de riches que l'on

(2) Le P. Gautrelet, *La Franc-Maçonnerie et la Révolution*, p. 469.

pourra. Il n'en manque pas en Italie et ailleurs qui aspirent aux honneurs assez modestes du tablier et de la truelle symboliques. Flattez tous ces ambitieux de popularité, accaparez-les pour la Maçonnerie. La *Haute Vente* verra plus tard ce quelle pourra en faire pour la cause du progrès. Un prince qui n'a pas de royaume à attendre est une bonne fortune pour nous. Il y en a beaucoup dans ce cas-là ! Faites-en des Frères-Maçons. Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins, aux besoigneux. Ces pauvres princes feront notre affaire en croyant ne travailler qu'à la leur. C'est une magnifique enseigne (1). »

« Grâce au mécanisme habile de l'institution, dit le F. Louis Blanc, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la Franc-Maçonnerie ce qu'on pouvait en montrer sans péril. Ils n'avaient point à s'en occuper, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où ils ne voyaient que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des Loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces

(1) *Lettre à la Vente piém.* — V. *Les Francs-Maçons*, par Mgr de Ségur.

matières, la comédie touche au drame ; et les princes et les nobles furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes (1). »

Voici ce que la Franc-Maçonnerie pense des bourgeois crédules qui se soumettent à ses initiations et à ses chaînes. Un des principaux membres de la *Haute Vente italienne* écrivait, le 18 janvier 1822, aux agents supérieurs de la *Vente piémontaise* : « Cette vanité du citadin ou du bourgeois à s'inféoder à la Franc-Maçonnerie, a quelque chose de si banal et de si universel que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine ; je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les Vénérables et demander à ces Messieurs l'honneur d'être l'un des ouvriers choisis pour la reconstruction du temple de Salomon. Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare avec tremblement aux fantasmagoriques épreuves de l'initiation et du banquet fraternel. Se trouver membre d'une Loge ; se sentir, en dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à garder un secret qu'on ne vous confie jamais, est, pour certaines natures, une volupté et une ambition (2). »

« Laissez-moi là les brutes, les grossiers et les imbéciles, écrit un des législateurs de la Franc-Maçonnerie dans le chapitre : *Des exclusions des*

(1) *Histoire de la Rév. franç.*, t. II, p. 82, 83.

(2) Crétineau-Joly, *l'Eglise rom. en face de la Rév.*, t. II.

hauts grades. Il est cependant une espèce d'imbéciles à qui il ne faut pas le dire, parce qu'on peut tirer quelque avantage de leur sottise. Sans avoir de l'esprit, ils ont au moins des écus. Ce sont de bonnes gens, que ces gens-là, et il nous en faut. Ces bonnes gens font nombre et ils remplissent notre caisse : *Augent numerum et ærarium*. Mettez-vous donc à l'œuvre, il faut bien que ces Messieurs mordent à l'hameçon. Mais gardons-nous bien de leur dire nos secrets. Ces sortes de gens doivent toujours être persuadés que le grade qu'ils ont est le dernier (1). »

Pourquoi ces ténèbres si profondes ? Écoutons encore les aveux du F. : Louis Blanc : « L'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour mainte épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les Frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance : quoi de plus propre à former des conspirateurs ? »

A la fête centenaire, célébrée à Marseille par la Loge *La Parfaite Sincérité*, un Franc-Maçon influent, le F. : Brémond, disait : « Comment ne pas

(1) Weishaupt. *Écrits originaux*, 3^e instruction d'un chevalier illuminé ou écossais, nos 1, 9, 12, 13, et premières lettres à Ajax et à Caton.

admirer la persévérance de ceux qui, au dix-huitième siècle, bravaient les préjugés religieux et se préparaient dans l'ombre et le silence ? Ils conspiraient, a-t-on dit ; c'est possible. » Et, en effet, « lorsque du fond des Loges sortirent ces trois mots : *liberté, égalité, fraternité*, la Révolution était faite (1). »

Et qui ne le comprend ? Une organisation si puissante, dérobée à tous les regards, échappant à toute surveillance sérieuse dans tous les pays du monde, est une menace perpétuelle, formidable pour les gouvernements et pour les peuples. Aucune constitution ne peut offrir une garantie efficace et défendre l'indépendance de l'autorité contre cette puissance mystérieuse qui enlace un État tout entier, qui fait circuler d'une extrémité à l'autre d'un grand pays des ordres secrets dictés par des chefs invisibles et exécutés avec une obéissance aveugle. Cette puissance, elle peut dominer les assemblées, s'emparer de la haute administration et de tous les rouages de l'administration inférieure, s'asseoir sur le siège des magistrats dans le sanctuaire même de la justice, pénétrer dans les rangs de l'armée et tenir ainsi dans sa main toutes les forces vives d'un grand peuple.

Il faut le reconnaître avec le protestant Eckert, « l'ordre (franc-maçonnique) est donc un État uni-

(1) *Le Monde maçonnique*, fév. 1867, p. 613.

versel dans les États particuliers. Il tient dans ses mains toutes les autorités du gouvernement, il renverse les bases de la religion, de l'État et de la société. Il proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, tandis qu'il a une préférence marquée pour ses membres. Il distribue à ses conjurés toutes les places de l'Église (protestante), de l'État, des écoles et des communes. Ainsi, les Églises (protestantes) et les États sont minés dans leurs fondements ; ainsi, l'égalité des droits de tous les citoyens n'est qu'un leurre. » Et il ajoutait : « Après cela, la dissolution de l'ordre (maçonnique) n'est-elle pas un devoir dont l'impérieuse nécessité n'a plus besoin d'être démontrée (1) ? »

En effet, si, comme nous le démontrerons bientôt, la Franc-Maçonnerie est l'ennemie implacable de toute religion et de toute morale ; si elle détruit les bases premières de l'ordre social ; si la liberté, l'égalité et la fraternité ne sont pour elle que d'odieux mensonges ; si elle prépare la révolution la plus satanique qui se soit jamais vue : tolérer cette puissance occulte, lui permettre de s'envelopper de ténèbres, c'est incontestablement de tous les actes de la folie humaine, le plus criminel et le plus insensé.

Que signifie d'ailleurs, en présence des lois qui proscrivent les sociétés secrètes, ce privilège, ce

(1) *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, t. I, liv. II, page 140.

monopole accordé à la Franc-Maçonnerie et aux sociétés dont elle est la source première et le centre d'action ? Vous parlez d'égalité et de droit commun, vous protestez avec indignation contre toutes les distinctions et tous les privilèges, vous faites entendre chaque jour les cris de votre haine sauvage contre les classes sociales que leur fortune, leur influence, les souvenirs d'un passé honorable ou illustre, placent au-dessus de la foule. Mais pourquoi donc, ô apôtres de l'égalité, conservez-vous ce privilège et ce monopole qui vous accusent ?

Ce privilège est une criante iniquité. Et ce privilège, il est accordé à cette puissance infatigable de la Révolution qui organise dans les ténèbres le règne de l'anarchie universelle.

Mais pourquoi accumuler les preuves qui démontrent l'influence fatale de la Franc-Maçonnerie ? Ce caractère seul de l'obscurité et du mystère suffit à tout. La Franc-Maçonnerie est atteinte et condamnée par cette parole de la Vérité éternelle : « Quiconque fait le mal, hait la lumière, et il ne s'approche point de la lumière de peur que ses œuvres ne soient condamnées : » *Omnis enim qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus* (1).

De deux choses l'une, dirons-nous aux adeptes de la Franc-Maçonnerie. Si vous êtes une société de

(1) Joan. III, 1.

bienfaisance, une association dont le but est grand, généreux ou utile, à un degré quelconque, si nos accusations sont injustes, montrez-vous au grand jour, arrachez ces voiles, écartez ces ombres, rentrez dans le droit commun, repoussez ce privilège qui, à lui seul, est une accusation et un déshonneur. Croyez-le-bien, l'humanité en dehors de vous n'est point assez pervertie pour ne pas applaudir à toute œuvre généreuse, grande et utile. Elle sera pour vous et avec vous.

Mais si vous refusez de sortir des ténèbres, si vous ne pouvez supporter la lumière de la publicité, vous êtes jugés, vous êtes condamnés : la prudence la plus vulgaire et le simple bon sens, affirment que vos mystères sont des mystères d'iniquité.

Une fois encore, de deux choses l'une : si vous faites le bien, pourquoi vous cachez-vous, et, si vous ne le faites pas, pourquoi seuls êtes-vous tolérés ?

Il n'y a pas de protestation, il n'y a pas de défense possible contre l'évidence de cette démonstration ; vous n'échapperez pas à ce cercle de fer qui vous étreint, et à ce fait qui vous écrase.

Etrange contradiction, inévitable châtiment de l'iniquité qui se ment à elle-même ! Les adeptes et les défenseurs de la Franc-Maçonnerie osent accuser les associations catholiques d'être des sociétés secrètes et leur reprocher d'être soumises à des chefs étrangers. Ils réclament contre ces associations pacifiques et bienfaisantes des mesures de rigueur, ils

réclament une impitoyable proscription. Mais les règles de ces associations, leur organisation, leurs chefs, leurs circulaires, leurs manuels, comme leurs œuvres sont sous vos regards. Ces associations, elles sont nées, elles vivent, elles agissent au grand jour. « Combien différent de l'association de la Franc-Maçonnerie les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Église catholique, a dit le Pape Pie IX ? Chez elles, rien de caché, pas de secret ; les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous, et tous peuvent voir aussi les œuvres de charité pratiquées selon les doctrines de l'Évangile (1) ».

Oui, nous sommes les fils de la lumière, *fili lucis* (2). L'Église catholique bâtie sur la montagne, ne peut être cachée à aucun regard : *Non potest civitas abscondi supra montem posita* (3). Et notre doctrine, nous la prêchons, non pas en secret, *mais en public et sur les toits* (4).

Lorsque, en 1861, la Société de Saint-Vincent de Paul fut officiellement accusée d'être une société secrète et politique, aucune preuve, absolument aucune, n'a pu être produite à l'appui d'une si étrange accusation, et, depuis lors, ses accusateurs ont été dans l'impuissance de relever le défi qui leur était porté par cette société et par l'épiscopat français. Ce

(1) Allocution du 25 septembre 1865.

(2) Joan. XII, 36 ; Ephés. v, 8.

(3) Math. v, 14.

(4) Luc. XII, 3.

défi, nous l'avons porté nous-même dans des conversations particulières et du haut de la chaire ; il n'a jamais été relevé. Nous le renouvelons aujourd'hui. L'admirable Société de Saint-Vincent de Paul n'a à redouter ni les enquêtes, ni les révélations ; elle n'a qu'une ambition, l'ambition de la charité ; elle n'a qu'un drapeau, la croix de Jésus-Christ ; comme le grand Saint dont elle porte le nom, elle est du parti de *Dieu et des Pauvres*.

5° Mais la Franc-Maçonnerie, cette société si fortement organisée, cette société politique et mystérieuse, elle a un caractère qui la rend plus formidable encore : *elle est universelle*.

La Franc-Maçonnerie est universelle dans ses tendances et son ambition. « Que nos édifices s'élèvent dans tous les coins du monde, disait, en 1820, un de ses chefs les plus influents ; que l'Ordre s'établisse solidement dans le cœur de chaque pays. Quand, dans tout l'univers, brillera le temple maçonnique, que l'azur des cieux sera son toit, les pôles ses murailles, le Trône et l'Eglise ses colonnes, alors les puissants de la terre devront eux-mêmes s'incliner, abandonner à nos mains la domination du monde et laisser au peuple la liberté que nous leur aurons préparée. Que le Maître du monde nous accorde encore un siècle, et nous aurons atteint le but si ardemment désiré, et les peuples ne chercheront plus leurs princes que parmi les initiés. Mais pour cela, il est nécessaire que le travail ne se ralentisse jamais, et que chaque jour la construction de l'édifice fasse

des progrès ! Plaçons insensiblement les pierres une à une : c'est ainsi que le mur s'élèvera invisiblement, mais plus solidement (1).

Et, dans la fête célébrée le 15 juin 1845, un orateur disait : « La Maçonnerie possède, par ses affiliations, des ressources immenses. » Et il la représentait comme un corps robuste, un colosse à mille têtes, à cent mille bras, un grand instrument de réforme sociale, un laboratoire d'idées nouvelles et, enfin, le précurseur de cet esprit démocratique qui s'avance. Et il ajoutait : « Les cadres de notre sainte milice s'étendent de jour en jour, nos bras se multiplient, et bientôt nous pourrons étreindre tout le pays (2). »

La Franc-Maçonnerie existe dans l'Europe entière, elle est puissante dans le Nouveau Monde, et, dans des proportions diverses, elle est répandue dans tout l'univers. Enfin il ne faut point oublier les Sociétés secrètes telles que les Sociétés du *Carbonarisme italien*, des *Solidaires*, des *Libres-Penseurs*, des *Saint-Simoniens*, de l'*Internationale* et bien d'autres encore dépendant de la Franc-Maçonnerie (3).

(1) Prononcé par le F. Blumenhagen dans sa Loge, le 2 novembre 1820. V. Eckert, p. 232.

(2) Cité par M. A. Neut, dans son ouvrage : *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*, t. I, p. 290.

(3) On trouvera une statistique très complète de la Maçonnerie en 1874, dans un ouvrage intitulé : *L'idole de l'humanité, etc.* D'après cette statistique, le nombre

Mais ce que croiront avec peine ceux qui n'ont point étudié la marche, les progrès et la puissance de cette secte funeste, c'est qu'il existe une Franc-Maçonnerie des femmes (1).

Les Loges destinées aux femmes sont appelées les Loges d'*adoption*. Elles ont leur manuel, leur organisation, leurs grades, leurs rites particuliers, leurs signes d'ordre, leurs serments, qui ont pour objet principal la garde inviolable des secrets de la Franc-Maçonnerie.

Voici le serment imposé à la femme qui est admise au grade d'*Apprentie* : « En présence du grand Architecte de l'univers et devant cette auguste assemblée, je promets de garder fidèlement tous les secrets qui vont m'être confiés, sous les peines d'être déshonorée et méprisée. »

des grandes Loges s'élevait, en 1874, à 110, et les Loges en dépendant dépasseraient 11.000. L'auteur fait remarquer que, dans ce chiffre, ne sont pas comprises les associations populaires dépendant de la Maçonnerie et qui en sont les formes simplifiées. On trouvera dans ce volume des détails très précis sur ces dépendances populaires de la Franc-Maçonnerie, tels que les ordres des *Old-Fellows*, des *Druides*, des *Samaritains*, etc., qui sont très répandues en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et aux Etats-Unis. C'est par millions qu'il faut compter les malheureux égarés ou coupables, qui sont sous la dépendance des sociétés secrètes.

(1) L'existence de la Franc-Maçonnerie des femmes est attestée par le *Manuel complet de l'adoption*, publié par le F. Ragon, par le *Rituel de l'Apprenti et le rituel du Compagnon*, par l'*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie* du F. Clavel, par le *Manuel des Franches-Maçonnnes ou la vraie Maçonnerie d'adoption*, par un chevalier de tous les ordres maçonniques. — V. M. de Saint-Victor, 1877, etc.

Et voici le serment que prête la *parfaite Maîtresse* : « Je jure, je promets de tenir fidèlement dans mon cœur les secrets des Francs-Maçons et de la Franc-Maçonnerie. Je m'y oblige, sous peine d'être coupée en pièces par le glaive de l'Ange exterminateur. »

Le but de cette Franc-Maçonnerie des femmes n'est autre que le but de la secte entière. Il est clairement indiqué dans ces paroles que le Grand Maître adresse à la parfaite Maîtresse dans la cérémonie de sa réception : « Une tâche ardue, mais sublime, vous est dorénavant imposée. La première de vos obligations sera d'aigrir le peuple contre les rois et les prêtres. Au café, au théâtre, dans les soirées, partout, travaillez dans cette intention sacro-sainte (1). »

Nous avons étudié jusqu'ici la Franc-Maçonnerie dans ses caractères principaux, dans sa notion essentielle ; mais il faut la voir à l'œuvre dans sa lutte acharnée, implacable contre tout ce qui est respectable et sacré. Et d'abord, voyons comment elle s'efforce de détruire la religion elle-même.

(1) Cette allocution du Grand Maître a été publiée par le journal *Vera-Buona Novella* et reproduite par la *Correspondance de Rome*, 1^{er} fév. 1862.

CHAPITRE II

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RELIGION

1° *Un Franc-Maçon ne peut être catholique.*

Ici encore les témoignages des Francs-Maçons sont innombrables, et nous n'avons qu'à choisir :

« Maçonnerie et catholicisme s'excluent mutuellement. Supposer une Maçonnerie chrétienne serait supposer un cercle carré, un carré rond. »

« Le catholicisme est une formule usée, répudiée par tout homme qui pense sainement .., un édifice vermoulu. Au bout de dix-huit siècles, la conscience humaine se retrouve en présence de cette religion bâtarde formulée par les successeurs des Apôtres. »

« Ce n'est point la religion menteuse des faux prêtres du Christ qui guidera nos pas. » Et, selon le même Franc-Maçon, « les ministres de l'Évangile sont un parti qui a entrepris d'enchaîner tout progrès, d'étouffer toute lumière, de détruire toute liberté pour régner avec quiétude sur une population abruti d'ignorants et d'esclaves (1) ».

(1) Discours du F. : Lacomblé, grand orateur de la loge *l'Espérance*. — Voyez M. Neut, t. I, p. 142.

L'Eglise catholique est, pour la Franc-Maçonnerie, *l'infâme* qu'il faut écraser à tout prix. « L'Eglise, disait un Franc-Maçon, il y a quelques années, l'Eglise ayant sa tête à Rome et ses bras partout, si formidable par sa discipline et ses richesses, *l'infâme* renaît plus vigoureuse, plus intolérante, plus rapace et plus affamée que jamais. »

La haine de la Franc-Maçonnerie est clairvoyante ; c'est Rome, c'est la papauté, c'est la pierre éternelle qui porte l'Eglise de Dieu qu'elle veut combattre avant tout. Et, par cette lutte même, elle rend à l'Eglise et à la papauté le plus magnifique témoignage. Ecoutons les instructions données aux Sociétés secrètes de l'Italie :

« Notre but final est celui de Voltaire et de la Révolution française, l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et même de l'idée chrétienne, qui, restée debout sur les ruines de Rome, en serait la perpétuation plus tard. » Et, après avoir parlé avec mépris de quelques-uns des moyens employés contre l'Eglise, cette instruction ajoutait : « Le catholicisme a la vie plus dure que cela. Il a vu de plus implacables, de plus terribles adversaires, et il s'est souvent donné le malin plaisir de jeter de l'eau bénite sur la tombe des plus enragés. »

Et, après avoir indiqué les moyens que les Sociétés secrètes devaient employer pour dominer l'Eglise, le même manifeste ajoutait : « Le plan des Sociétés secrètes s'accomplira par la plus simple des raisons ; c'est qu'il est basé sur les passions de

l'homme. Ne nous décourageons donc ni pour un échec, ni pour un revers, ni pour une défaite ; préparons nos armes dans le silence ; dressons toutes nos batteries ; flattons toutes les passions, les plus mauvaises comme les plus généreuses, et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour au delà même de nos calculs les plus improbables (1). »

C'est une gloire pour le catholicisme d'être combattu par de tels ennemis. C'est une gloire pour la papauté d'avoir si souvent et avec tant d'énergie averti

(1) Il faut lire en entier dans l'ouvrage intitulé *l'Eglise romaine en face de la Révolution*, par Créteineau-Joly, tom. II, p. 82 et suiv., cette instruction que la Vente suprême d'Italie adressait aux autres Ventes, et qui indique la méthode hypocrite, perfide, satanique qu'elles doivent suivre pour dominer l'Eglise, la Papauté, pour pénétrer dans les collèges, les universités, les séminaires.

En 1864, lors de la tenue [plénière de la Maçonnerie belge à la loge d'Anvers, un dignitaire d'une loge bruxelloise, M. Van Humbceck, actuellement ministre de l'instruction publique en Belgique, prononçait les paroles suivantes :

« Oui, un cadavre est sur le monde ; il barre la route du progrès ; ce cadavre du passé, pour l'appeler par son nom, carrément, sans périphrase, *c'est le catholicisme.*

« Oui, *le catholicisme est un cadavre*, non pas dans certains préceptes d'une morale sublime dont les maximes lui sont communes avec les autres sectes chrétiennes et se confondent avec celles de la morale universelle, mais *dans ses dogmes oppresseurs* qui paralysent partout le libre examen et ne veulent permettre au citoyen de penser que par l'intermédiaire des prêtres.

« Il est cadavre aussi dans cette organisation astucieusement combinée par des pontifes habiles, pour un but de domination universelle, *et, si nous ne l'avons pas jeté dans la fosse, nous l'avons soulevé du moins de manière à l'en rapprocher de quelques pas.* »

les souverains et les peuples des dangers formidables dont les menace la Franc-Maçonnerie, et d'avoir frappé toutes les Sociétés secrètes de la foudre de ses anathèmes.

Ces condamnations portées par les Souverains-Pontifes démontrent, à elles seules, qu'entre les catholiques et les Francs-Maçons un abîme infranchissable est creusé, et que s'affilier à la Franc-Maçonnerie, c'est sortir, par le fait même, de l'Eglise catholique.

En 1738, le pape Clément XII (1) condamna toutes les sociétés des Francs-Maçons, sous quelque nom qu'elles fussent désignées, et défendit à tous les fidèles, sous peine d'excommunication encourue par le fait même et réservée au Saint-Siège, d'entrer dans ces Sociétés ou de les favoriser d'une façon quelconque. Benoît XIV (2) confirma la bulle de son prédécesseur.

Au dix-neuvième siècle, le pape Pie VII (3) renouvelait les mêmes condamnations et les dirigeait d'une manière spéciale contre les Francs-Maçons et les *Carbonari*. Le pape Léon XII (4) enveloppa dans la même réprobation toutes les Sociétés secrètes présentes et futures, hostiles à l'Eglise et au pouvoir

(1) Constitut. *In Eminentissimi*, 28 avril 1736.

(2) Constitut. *Providas*, 18 mai 1751.

(3) Constitut. *Ecclesiam a Jesu-Christo*, 15 septembre 1821.

(4) Constitut. *Quo graviora*, 13 mars 1825.

civil. Pie IX condamna de nouveau les Sociétés secrètes et révolutionnaires dans son allocution du 25 septembre 1865, et, par sa Constitution *Apostolicæ sedis* (1), il étendit ces condamnations à toutes les Sociétés secrètes ou publiques dont le but est de combattre l'Eglise et les pouvoirs civils légitimement constitués (2).

Il importe de remarquer que le texte de la Constitution *Apostolicæ sedis* atteint même les sociétés qui ne sont pas secrètes ou qui ne s'engagent pas par serment à garder le secret.

(1) 12 octobre 1869.

(2) Nous n'avons pas indiqué plus haut l'obligation de dénoncer les chefs de Sociétés secrètes, d'abord parce que cette obligation cesse dans certaines circonstances que nous ne pouvons discuter ici, et aussi parce que, d'après plusieurs théologiens, l'obligation cesse quand il n'y a aucun espoir de punir les coupables, car personne n'est tenu à un acte inutile. D'où il faudrait conclure que dans nos pays cette obligation n'existe pas, de même que l'obligation de dénoncer les hérétiques cesse là où l'hérésie est civilement tolérée. Telle est l'opinion du P. Ballerini qui cite Bonacina, Scavini et un décret de la Congrégation de l'Inquisition, (*édit. 1876, tom. II, p. 996.*) Telle est aussi l'opinion enseignée au sujet des hérétiques par Ferraris, etc. Nous ferons cependant observer qu'une décision du Saint-Office, en date du 15 juin 1870, et qui affirme l'obligation de dénoncer les chefs des Sociétés secrètes dans les pays de missions ne paraît pas s'accorder avec l'opinion que nous venons de rappeler. D'ailleurs, il ne nous paraît pas démontré que la dénonciation des chefs des Sociétés secrètes soit complètement sans résultats utiles là où ces Sociétés sont civilement tolérées et où l'autorité ecclésiastique ne peut pas procéder contre eux. *Utile episcopo et auctoritati ecclesiasticæ semper erit pro pascendis fidelibus suæ curæ commissis cognoscere occultos hæreticos vel sectarios, aliosque denuntiandos*, dit Avanzini. De plus, la raison que nous venons d'exposer, ne s'applique pas à la dénonciation qui est l'objet du décret de l'Inquisition, invoqué ci-dessus et que cite Giraldi, (*Exposit. jur. can., part. I, sect. 809.*)

La même excommunication atteint aussi tous ceux qui favorisent d'une manière quelconque ces associations. Il faut donc considérer comme excommuniés par le fait même ceux qui travaillent à l'extension de ces Sociétés, qui les prennent sous leur protection, qui assistent aux réunions, les autorisent ou les facilitent, qui fournissent les édifices destinés à ces réunions, qui engagent d'autres personnes à y assister ou à s'affilier à ces associations, etc., en un mot, qui, sous forme de conseil ou de secours, les favorisent directement ou indirectement, en public ou en secret, par eux-mêmes ou par d'autres (1).

Les principales conséquences pratiques de ces condamnations portées par les Souverains-Pontifes, sont les suivantes :

1° Le Franc-Maçon, ayant encouru l'excommunica-

(1) Des journaux impies, dans ces derniers temps, avaient osé affirmer que Pie IX avait été affilié à la Franc-Maçonnerie, en Pensylvanie.

Le journal le *Monde maçonnique* demanda un rapport officiel au Grand-Orient de Pensylvanie, « afin, disait-il de fermer la bouche aux feuilles religieuses. » Voici la réponse qu'il reçut, en date du 30 novembre 1868, du grand secrétaire de la grande Loge de Pensylvanie :

« J'ai examiné les registres, suivant votre requête, et n'ai pas trouvé le nom de Jean-Marie Mastai Ferretti comme membre d'aucune Loge de cette juridiction, ou ayant été reçu maçon dans aucune d'elles. Le nom le plus approchant que j'y trouve est celui de *Martin Ferrety*, lequel fut reçu maçon en 1819, mais à la Havane (Cuba). »

Le tribunal de Lyon a condamné pour diffamation, en décembre 1876, un journal qui ressassait encore cette odieuse ineptie de « Pie IX Franc-Maçon. » — V. M. de Villefranche : *Vie de Pie IX*.

tion, cesse d'être membre de l'Eglise, il n'a plus aucun droit à ses biens spirituels et ne peut recevoir les sacrements.

2° Hors le danger de mort, il ne peut être absous qu'en vertu des pouvoirs spéciaux accordés par le Souverain-Pontife. Ces pouvoirs sont ordinairement délégués aux évêques.

3° L'absolution sacramentelle ne peut être accordée valablement aux membres des sociétés secrètes qu'à la condition de rompre toute relation avec ces sociétés, d'en détruire les livres, les manuscrits, les insignes.

Après avoir rappelé dans la dernière encyclique *Humanum genus* les condamnations portées par ses prédécesseurs contre les Francs-Maçons et les motifs de ces condamnations, Léon XIII ajoute :

« Pour tous ces motifs, à peine avions-Nous mis la main au gouvernail de l'Église, que Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique. — Aussi, profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que, dans Notre encyclique *Quod apostolici muneris*, Nous Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. Notre autre encyclique *Arcanum*, Nous a permis de mettre en lumière et de défendre la no-

tion véritable et authentique de la société domestique, dont le mariage est l'origine et la source. Dans l'encyclique *Diuturnum*, Nous avons fait connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montré ses admirables harmonies avec l'ordre naturel, aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes.

» Aujourd'hui, à l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous avons résolu de fixer directement Notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, ses sentiments et ses actes traditionnels, afin de mettre en une plus éclatante évidence sa puissance pour le mal, et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste fléau. »

2° *Un Franc-Maçon ne peut être chrétien.*

« Lorsqu'on attaque le côté religieux de l'ordre (franc-maçonnique), dit le F.°. Fischer, on combat une chimère. A l'exception de quelques Loges particulières, la majorité de l'Ordre non seulement n'admet pas le christianisme, mais le combat à outrance ; la preuve s'en trouve dans la mission des Juifs aux Loges [anglaises, françaises, américaines, belges, et, depuis peu, dans les Loges de toute l'Allemagne (1). »

Le protestantisme n'est pas toléré par la Franc-Maçonnerie. « Maçonnerie et catholicisme s'excluent

(1) *Revue maçonnique*, janv. 1848. citée par Eckert, p. 257.

« réciproquement, ce sont les antipodes », dit un homme d'Etat, ancien dignitaire de la Franc-Maçonnerie. Et il ajoute : « Si le protestantisme et le catholicisme ne peuvent se concilier ni s'unir dans leurs principes fondamentaux, à plus forte raison ne peuvent-ils ni se concilier ni s'entendre avec la Franc-Maçonnerie, qui, n'étant qu'une doctrine humaine, n'envisage Dieu et l'homme que par la seule raison... Une telle idée n'est-elle pas forcément ennemie du catholicisme? pareillement n'est-elle pas opposée à l'orthodoxie protestante (1) ? »

Jésus-Christ lui-même est directement atteint par les blasphèmes de la secte. D'après l'interprétation donnée officiellement dans ses rituels, l'inscription placée au haut de la croix du Sauveur ne signifie pas : *Jesus Nazarenus rex Judæorum* (Jésus de Nazareth, roi des Juifs), mais bien : Jésus, Juif de Nazareth, fut conduit par le Juif Raphaël en Judée pour être justement puni de ses crimes (2).

Et, au mois de Juin 1877, dans la grande réunion tenue à Saint-Malo, un Franc-Maçon s'écriait : « La véritable foi, en combattant le fanatisme, détruit les vieilles superstitions ; le miracle s'en va ; le positivisme, par ses savantes démonstrations, détruit l'incertain, l'arbitraire, comme un jour la liberté chassera du monde entier l'infâme tyrannie. En un

(1) *Du présent et de l'avenir des Francs-Maçons en Allemagne*, p. 116, trad. de A. Neut.

(2) V. le F. : Ragon, *Cours philos.*

mot, c'est la vieille société qui croule, sapée par la loi naturelle du progrès (1). »

C'est donc avec raison que l'auteur franc-maçon de *l'Histoire populaire de la Maçonnerie* (2) établissait cette conclusion : « Lorsque la Maçonnerie accorde l'entrée de son temple à un juif, à un mahométan, à un catholique, à un protestant, c'est à la condition que celui-ci deviendra un homme nouveau, qu'il abjurera ses erreurs, qu'il déposera les superstitions et les préjugés dont on a bercé sa jeunesse. Sans cela que vient-il faire dans nos assemblées maçonniques ? »

3° Mais il y a plus. La Franc-Maçonnerie *est la négation et la destruction de toute religion.*

Telle est la marche fatale de toutes les intelligences qui repoussent les vérités révélées. La raison humaine, abandonnée à sa faiblesse, aveuglée par l'orgueil, essaye de constituer une religion naturelle, de réunir quelques-unes des vérités qu'elle acceptait autrefois. « Mais ce n'est là, comme le disait Proudhon, *qu'un pied-à-terre nécessaire à ceux qui abandonnent la religion de leurs pères.* » Bientôt, les intelligences descendent jusqu'au fond de l'abîme du scepticisme et de la négation absolue. La Franc-

(1) Ce discours, très important au point de vue religieux, comme au point de vue politique, a été publié d'abord par un journal anglais, *la Chronique de Jersey*, et ensuite reproduit par les journaux catholiques, entre autres par le *Monde*, 14 juillet 1877.

(2) Goffin, *Histoire populaire de la Maçonnerie*, p. 517.

Maçonnerie ne pouvait échapper à ce châtement et à cette marche fatale ; elle est allée jusqu'à ces profondeurs désolées et ténébreuses où, sous le poids de la justice de Dieu et dans les fureurs de la haine vaincue contre la vérité triomphante, il y a *des pleurs et des grincements de dents*.

« Nous ne voulons pas de religion, dit l'Internationale ; car les religions étouffent l'intelligence. » La Franc-Maçonnerie se place au-dessus de toutes les religions. « La Maçonnerie se trouve au dessus des religions et des chartes, quelles que soient leurs formules. Que la Franc-Maçonnerie soit pour nous la religion vraie et sublime que notre cœur appelle ! Initiations à ses mystères tous ceux que leurs aspirations poussent à apprendre et à connaître (1). »

Dans le discours de clôture de la session du Convent du Grand-Orient de France — discours imprimé par le F. : Louis Hugonis (6, rue Martel, à Paris) et distribué depuis peu à tous les Francs-Maçons de France — le F. : Blatin, professeur à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand s'exprime, ainsi :

« Les conceptions métaphysiques d'un autre âge, que les religions du passé étendent encore, comme un voile, devant les yeux des populations ignorantes, s'évanouiront promptement devant l'étonnant spectacle des évolutions naturelles de la matière et la com-

(1) Paroles du F. : Franz-Faider et du F. : Lacomblé, V. Neut, vol. I, page 142.

plexité infinie des résultats produits par l'action constante et fatale des forces qui sont l'essence même de la nature. . .

» C'est la Maçonnerie qui doit se faire la grande vulgarisatrice de cet esprit scientifique moderne. . . .

» Ce jour-là, notre œuvre aura véritablement accompli ses destinées. Dans les édifices élevés de toutes parts depuis des siècles aux superstitions religieuses et aux suprématies sacerdotales, nous serons appelés à notre tour à prêcher nos doctrines, et au lieu des psalmodies cléricales qui y résonnent encore, ce seront les maillets, les batteries et les acclamations de notre ordre qui en feront retentir les larges voûtes et les vastes piliers. »

La Franc-Maçonnerie repousse la religion de partout. Elle la repousse du berceau du nouveau-né, de l'union des époux, du lit de mort et de la tombe. Selon la Franc-Maçonnerie, « l'enfant est venu au monde innocent : il n'a donc aucune faute à expier. » Et, cependant, la Franc-Maçonnerie a son baptême ridicule et impie.

Écoutons encore : « Non-seulement nous devons mourir sans prêtres (1), mais encore nous devons donner l'exemple du mariage purement civil et de la naissance de nos enfants sans le baptême du prêtre. » Ces projets ne sont pas restés à l'état de lettre morte ; bien des faits lamentables l'ont démontré surtout

(1) Préambule des statuts de la société des *Libres-Penseurs*, fondée à Bruxelles en 1862.

pendant ces dernières années. Et naguère encore, dans le mois de février 1877, un journal franc-maçonique, les *Droits de l'homme*, publiait la convocation suivante : « Ceux de nos lecteurs qui appartiennent à la Maçonnerie, sont prévenus de l'importante tenue de la Loge *la Ruche libre*, qui aura lieu le vendredi prochain 9 février, au Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, temple n° 4, sous la présidence de M. Bernard, vénérable. On y procédera à plusieurs initiations. M. Lepelletier parlera ensuite de la *libre-pensée*, de ses moyens pratiques, et développera l'idée d'une association pour l'organisation à Paris de cérémonies laïques : naissances, mariages, enterrements, à l'instar de la puissante société *la Solidarité* de Bruxelles (1). »

D'ailleurs, toute religion est impossible sans la croyance à l'existence de Dieu, et la Franc-Maçonnerie nie l'existence de Dieu.

Il est vrai, la Franc-Maçonnerie appelle Dieu le *Grand Architecte de l'univers* ; mais ces paroles sont devenues une vaine formule. En 1866, l'historien franc-maçon Henri Martin avait osé affirmer que « effacer du programme maçonnique le Grand Architecte de l'univers, c'est effacer la Franc-Maçonnerie elle-même ; — ôtez l'Architecte, il n'y a plus ni temple ni Maçons ; — et que les orthodoxes de la Franc-Maçonnerie sont dans leur droit en refusant le titre

(1) Reproduit par la *Défense*, le 7 février 1877.

de Maçon à ceux qui rejettent l'Architecte et abattent le temple (1). »

Ces paroles soulevèrent une tempête dans la *Maçonnerie*. Un orateur d'une des Loges parisiennes, M. Henri Brisson, accusa M. Henri Martin d'avoir parlé un *langage de sectaire intolérant*, et il ajoutait : « Si la reconnaissance de ce Grand Architecte était, comme M. H. Martin le dit par erreur, primordiale en Maçonnerie, il n'y aurait chez les Maçons ni liberté de conscience ni liberté d'opinions (2). »

Cette formule fut discutée dans l'assemblée générale de la Franc-Maçonnerie du 3 juin 1867 et combattue avec violence. Elle fut pourtant maintenue. Mais quel sens peut-elle avoir et quelle influence ?

« Nos devanciers avaient la prescience des discussions qui surgiraient un jour parmi nous, dit la revue *le Monde maçonnique* (3). Ils ont adopté deux formules avec lesquelles tous les hommes de bonne volonté peuvent s'entendre : Dieu, le Grand Architecte de l'univers, dénominations génériques que, depuis Platon, tout le monde peut accepter pour le Dieu qu'il révère, même ceux qui ne croient pas en Dieu. »

Voici d'ailleurs des professions publiques d'im-

(1) Dans le *Siècle*, octobre 1866.

(2) *Le Temps*, 4 novembre 1866.

(3) Tome IV, page 657.

piété applaudies dans de grandes assemblées maçonniques :

« Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide de sens (1).

« Il ne faut pas seulement nous placer au-dessus des différentes religions, mais au-dessus de toute croyance en un Dieu quelconque (2). »

« Seuls, les imbéciles parlent et rêvent encore d'un Dieu (3). »

Voici encore une déclaration, qui est claire et décisive :

On lit dans un journal maçonnique.

« Le *convent* de la Franc-Maçonnerie française s'est terminé par une résolution importante.

« On sait que la Maçonnerie était divisée depuis longtemps sur la fameuse question de savoir si, oui ou non, la croyance « au Grand Architecte de l'univers » devait être un dogme maçonnique.

« Avec la grande majorité, la réponse du *convent* a été : Non ! »

Sur le rapport de M. Desmonts, membre du conseil de l'Ordre, le deuxième paragraphe de la Constitution, qui était ainsi conçu :

« La Franc-Maçonnerie a pour principes : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. »

(1) Loge de Liège, 1865. — A. Neut, t. II, p. 287.

(2) Ibid. p. 223.

(3) Ibid. p. 223.

A été modifié ainsi :

« La Franc-Maçonnerie a pour principes : la liberté absolue de conscience et la solidarité humaine. Elle n'exclut personne pour ses croyances (1). »

Nous n'entreprenons pas de démontrer cette vérité évidente que, sans la croyance en Dieu, nulle religion n'est possible. La religion, en effet, dans sa notion première, indiquée par le mot lui-même, est l'ensemble des relations, l'ensemble des croyances et des devoirs qui unissent l'homme à Dieu. La religion naturelle est l'ensemble de ces croyances et de ces devoirs enseignés et imposés par la simple raison en dehors de toute révélation. Mais si Dieu n'existe pas, quelles peuvent être avec lui les relations de l'homme ? Quelles croyances et quels devoirs peuvent nous être imposés ? L'homme, dans sa solitude désolée, est abandonné à sa faiblesse, à ses erreurs et à ses crimes

Sans la croyance à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme, aucune religion n'est possible.

En effet, si l'âme n'est pas immortelle, si elle n'a rien à espérer après les épreuves douloureuses de cette vie ; si Dieu n'a rien fait pour satisfaire ce désir ardent de la vérité et de la lumière, cette soif inextinguible de félicités qui torturent et dévorent le cœur de l'homme ; si les âmes et les peuples

(1) La *Lanterne*, reproduit par la *Défense* du 21 septembre 1877.

peuvent être impunément opprimés par l'iniquité ; si, au delà du tombeau, il n'y a que la nuit éternelle et le vide affreux du néant, Dieu n'est ni bon, ni juste, ni puissant. Mais si Dieu n'est ni bon, ni juste, ni puissant, il n'existe pas ; et, une fois encore, toute religion est impossible.

D'ailleurs, si l'âme est spirituelle, elle est immortelle. Si l'âme n'est pas spirituelle, si elle n'est qu'un ensemble de rouages qui se briseront demain, une machine aveugle ou l'effet des mouvements de la matière, il n'y a plus dans l'homme ni liberté, ni responsabilité, ni vérité, ni devoir, ni vertu, et toute religion, comme toute morale, est impossible. Ce qui reste à l'homme, c'est la direction avilissante des instincts, le joug inexorable de la fatalité et le règne ignoble de la force. Et voilà le progrès religieux et moral vers lequel nous conduisent la Franc-Maçonnerie et la libre-pensée ; car la Franc-Maçonnerie nie la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Ecoutez le F. Ragon : « Nous regardons comme chimérique, dit-il, l'existence des purs esprits. Un pur esprit et le néant sont pour nous une même chose, et nous ne concevons pas la matière sans l'esprit ni l'esprit sans la matière. » A cette question : Qu'est-ce que l'âme ? il répond : « Demandez-le à l'électricité (1). »

« Qu'est-ce que la mort ? demande encore le

(1) *Globe*, t. II, p. 279.

F. : Ragon. La mort de l'homme, répond-il gravement, c'est la *dépersonnification* de l'individu, dont les éléments matériels se décomposent, s'unissent à des éléments analogues et concourent aux transformations infinies de la matière toujours animée (1). »

Entendez encore les paroles du F. : Destriveaux, professeur de l'Université de Liège : « C'est, dégagée de notre enveloppe matérielle, dit-il, que notre intelligence va se rejoindre à l'intelligence suprême répandue dans tout l'univers, intelligence résidant partout, dans une plante comme dans un arbre (2). »

Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations ; mais nous les croyons inutiles. Le 18 janvier 1878, le F. : Duportal écrivait dans le journal *le Républicain* « que l'âme de Raspail était allée rejoindre *le grand réservoir des êtres*. » C'est là toute la consolation, toute l'espérance et tout l'avenir des adeptes de la Franc-Maçonnerie et de la libre-pensée.

Aucune religion n'est possible sans la soumission à la volonté suprême de Dieu ; et, par conséquent, l'indépendance complète de la raison et de la conscience est la destruction de toute religion comme de toute morale.

Si vous avez la liberté de tout croire et de tout nier selon les caprices de votre volonté et sous l'influence de vos passions, si vous pouvez rejeter à

(1) *Cours philos.*, t. II, p. 627.

(2) P. Gautrelet, p. 100.

vosre gré les croyances qui ont été acceptées par tous les peuples et qui sont le patrimoine du genre humain, si vous pouvez admettre aujourd'hui ce qui vous paraissait hier une erreur ou un crime et mépriser demain ce que vous acceptez aujourd'hui, si tout ce que vous croyez est le vrai, si tout ce que vous faites est le bien, la religion et la loi morale n'existent plus ; ou si vous conservez ces mots, ils sont vides de sens et n'expriment qu'une contradiction manifeste. Donc, il faut reconnaître que l'indépendance complète de la raison et de la conscience est condamnée par la raison comme le comble de l'absurde.

Et pourtant, tel est le principe proclamé par la Franc-Maçonnerie. « *La libre-pensée* est le principe fondamental de la *Maçonnerie* (1). » « Chaque homme est son prêtre et son roi, son pape et son empereur, » dit le F. : Ch. Potvin (2). Et le F. : Lacroix ajoute : « Nous ne répondons de nos actes qu'à nous-mêmes ; nous sommes nos propres prêtres et nos propres dieux (3). »

« La liberté de conscience est supérieure à toutes les croyances religieuses, » disait le F. : Parrot à l'assemblée du Grand-Orient (4).

« L'indépendance de la raison de l'homme, la li-

(1) A. Neut., t. I., p. 408.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Juin, 1865.

berté d'examen veulent qu'aucun dogme, aucun texte, aucun pouvoir ne puisse nous arrêter dans nos investigations. Elles ne peuvent vouloir non plus qu'aucune révélation soit acceptée comme limite imposée à l'action de la pensée (1). »

« La liberté réclamée par la Franc-Maçonnerie n'est pas la liberté *restreinte*, mais *complète* (2), la liberté *absolue*, illimitée *dans toute son étendue*. La liberté absolue de la conscience est l'unique base de la Maçonnerie (3). »

Enfin, il n'y a pas de religion possible sans enseignement des vérités religieuses donné à l'enfance. Or, la Franc-Maçonnerie repousse toute instruction religieuse.

La fameuse formule : *l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire* est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie. « C'est vers cet enseignement que doivent se concentrer tous les efforts de la Franc-Maçonnerie, » disait le *Monde Maçonnique* (4) du mois d'octobre 1866. Et la réunion maçonnique de 1870 prit, à l'unanimité, la décision suivante : « La Maçonnerie française s'associe aux efforts faits dans notre pays pour rendre l'instruction gratuite, laïque et obligatoire (5) »

(1) F. Van Humbeck, A. Neut., t. I, p. 224.

(2) Le *Monde maçonnique*, novembre 1866, p. 144.

(3) Ibid., mai 1866, p. 22.

(4) P. 358.

(5) Le *Monde maçonnique*, mai 1870, p. 202.

Mais ne l'oublions pas, la Franc-Maçonnerie entend par l'enseignement laïque, l'enseignement d'où les vérités religieuses sont absolument bannies.

En 1870, la Loge *les Amis de l'ordre*, de Paris, a posé la question suivante : « Quelle éducation un Maçon doit-il donner à ses enfants ? » Tous les orateurs se sont montrés partisans d'une éducation libre, *laïque*, indépendante de l'étroitesse de l'enseignement religieux. Et un de ces orateurs disait : « Plus de cette instruction bâtarde, faussée, basée sur des dogmes surannés !... Cette méthode d'élever nos enfants a trop duré, il est temps, grand temps qu'elle finisse (1). »

Déjà, en 1864, le Grand-Orient de Belgique mettait la même question à l'ordre du jour de toutes les Loges de l'obédience. Et la Loge d'Anvers répondait par ces affirmations où l'impiété le dispute à l'absurde : « L'enseignement du catéchisme est le plus grand obstacle au développement des facultés de l'enfant. L'intervention du prêtre dans l'enseignement privé des enfants de tout enseignement moral, logique et rationnel (2). »

La suppression de l'instruction religieuse dans les écoles a réalisé un des projets formulés depuis longtemps par la Franc-Maçonnerie.

(1) *Le Monde maçonnique*, mai 1870, p. 10 et suiv. — Cette décision est renouvelée par l'assemblée maçonnique, le 10 septembre 1872. — C'est la Franc-Maçonnerie qui établit l'œuvre du *Sou des écoles laïques*.

(2) *Journal de Bruxelles*, 28 novembre 1864, cité par M. A Neut, t. I, p. 347.

Le but des pénalités rigoureuses que réclamait la Franc-Maçonnerie, pour rendre l'instruction obligatoire, est d'imposer à tous l'instruction séparée de la religion, l'enseignement sans Dieu.

Le Grand-Orient de Belgique, après avoir reçu les réponses envoyées par les Loges de son obédience, proposait, il y a vingt ans, un projet de loi en vingt-trois articles, parmi lesquels nous trouvons les suivants : obligation pour le père ou la mère veuve de conduire de force ses enfants à l'école ; suppression de toute instruction religieuse. Et, après avoir proposé plusieurs peines rigoureuses contre les parents, le projet ajoutait comme dernier moyen « la soustraction de l'enfant à la direction des parents. »

Cette dépravation de l'enseignement doit atteindre les femmes elles-mêmes. « Par l'instruction, disent-ils, les femmes parviendront à secouer le joug clérical et à se débarrasser des superstitions qui les empêchent de s'occuper d'une éducation en rapport avec l'esprit moderne. Pour n'en donner qu'une preuve, quelle est la femme anglaise, allemande ou américaine qui, aux deux questions religieuses que peuvent leur adresser leurs enfants : Qui est-ce qui a créé le monde ? existe-t-on après la mort ? osera répondre qu'elle n'en sait rien et que personne n'en sait rien ? Eh bien ! cette audace, la femme française instruite l'aurait (1). »

(1) Discours du F. : Massol dans la Loge *Bienfaisance et Progrès*, à Boulogne, 19 juillet 1867. — *Le Monde maçonnique*, août 1867, p. 205.

Et voilà ce que cache aux regards des crédules et des simples la fameuse formule : *l'instruction laïque, gratuite et obligatoire*.

Ce zèle pour éclairer et instruire le peuple, n'est que l'ardeur de l'impiété, qui veut le dépouiller, par la force, de ses croyances et de ses vertus. C'est la plus criminelle tyrannie, c'est la plus odieuse conjuration contre la liberté sacrée des âmes et des familles. Ecoutez les énergiques paroles que M. Ledru-Rollin prononçait du haut de la tribune française : « Y a-t-il une souffrance plus grande pour l'individu que la déportation de ses fils dans les écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi (1) ? »

(1) Cité par M. A. Neut, t. I, p. 350.

CHAPITRE III

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA MORALE.

La Franc-Maçonnerie a la prétention d'être une école de morale. Nous lisons en effet dans l'article 1^{er} de ses Constitutions :

« La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences et des arts et l'exercice de la bienfaisance (1). »

« A eux (aux prêtres du Christ) la morale facile et perverse, à eux le fanatisme, disait un chef de la Franc-Maçonnerie. A nous la morale puré, le désintéressement, le dévouement (2). »

Mais voyons si les doctrines et les actes répondent aux prétentions et à l'audace de ce programme.

Et d'abord, la morale est impossible sans la religion, sans la croyance en Dieu. Qui dit morale, dit loi supérieure aux erreurs de l'intelligence, aux

(1) Constitution rédigée et votée par l'assemblée générale du Grand-Orient de France et reproduite en tête de *l'Avenir maçonnique*.

(2) Le F. : Franz Faider, à l'occasion de son installation comme Vénérable de la Loge *la Fidélité* de Gand.

caprices de la volonté, à la perversion du cœur de l'homme, et, par conséquent, loi divine ; et qui dit loi divine, dit obligation, soumission et dépendance. Donc, la morale sans Dieu, la morale indépendante n'est qu'une contradiction dans les termes ; elle est la négation et la destruction de la morale. D'ailleurs, nous l'avons démontré, sans la croyance à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme, croyance rejetée par la Franc-Maçonnerie, la liberté, la responsabilité et, par conséquent, le devoir, la vertu, la morale ne sont que des mots vides de sens.

C'est l'évidence, c'est aussi l'aveu de la Franc-Maçonnerie elle-même. « Une fois Dieu supprimé, disait un Franc-Maçon dans le congrès maçonnique de 1875, ne pensez pas qu'on puisse s'arrêter en si beau chemin. Un jour l'argumentation négative s'attaquera à l'idée de vertu, comme elle s'est attaquée à l'idée de Dieu, et je m'écrierai : puisqu'aujourd'hui c'est l'idée de vertu qui nous divise, et que la tolérance est surtout ce qui distingue les Maçons des autres hommes, supprimons la vertu, et partant toute morale (1). »

Pour le Franc-Maçon, le but suprême de l'homme ce sont les jouissances brutales. « Lorsque l'homme, dit un Franc-Maçon, considère que lui seul, de toutes les créatures, est doué d'intelligence, lui est-il permis de douter que cette intelligence lui a été accor-

(1) A. Neut., t. I, p. 192.

dée pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont communs avec la bête ? Que l'homme cesse donc de chercher, hors du monde qu'il habite, des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse ! Que l'homme s'aime lui-même et cherche à se conserver (1) ! »

« Les passions sont nécessaires et doivent être obéies.... Il n'en est aucune qui ne puisse être tournée au bien social.... Rien n'est plus déplacé que de déclamer contre les passions.... La violence des passions leur sert d'excuse, et dire à l'homme colère de ne point se mettre en fureur, c'est dire au fiévreux de ne point avoir la fièvre (2). » Telles sont les instructions données aux néophytes de la Franc-Maçonnerie.

Nous avons déjà vu que, d'après l'aveu de la Franc-Maçonnerie, son succès est *basé sur les passions de l'homme*, que pour réussir elle flatte toutes les passions, *les plus mauvaises comme les plus généreuses*, et qu'elle organise la corruption universelle (3).

Est-ce pour le progrès de la moralité que la Franc-Maçonnerie a admis les femmes dans ses réunions ? Non, elle l'avoue : c'est précisément parce qu'elle ne fait pas une vertu de la chasteté. Ecoutez : « Cette aimable institution fut établie dans le but de

(1) *Cour. de l'Escaut*, juin 1865.

(2) Rituel du grade de l'apprenti, p. 37 et 38.

(3) Instruction de la Vente suprême citée plus haut.

disculper les Maçons du reproche qu'on leur faisait de repousser de leurs réunions les femmes, à l'instar des anciens initiés qui se faisaient une vertu de la chasteté. Observons (c'est toujours un Franc-Maçon qui parle), observons que les dames ne s'assemblent jamais seules, elles sont toujours aidées dans leurs travaux par des Maçons. Il en résulte que les offices sont doubles, c'est-à-dire qu'à côté de chaque Sœur dignitaire est un Frère de la dignité correspondante (1). »

Aussi ne faut-il pas s'étonner d'entendre un Franc-Maçon avouer, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, que dans ces réunions *les convenances et les mœurs* ne laissent pas que de recevoir de graves atteintes (2).

Nous pourrions multiplier les textes. Mais entendez cet aveu dont l'audace est sans pudeur : « Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme. Le mot est vrai dans un sens ; mais puisque nous ne pouvons supprimer la femme, corrompons-la... Le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous. Ne nous en écartons pas pour quelques misérables satisfactions de vengeance personnelle. Le meilleur poignard pour frapper

(1) F. : Ragon, *Manuel complet de la Franc-Maçonnerie d'adoption*, p. 16.

(2) F. : Findel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, t. I, p. 242.

l'Eglise au cœur, c'est la corruption. A l'œuvre donc jusqu'à la fin (1) ! »

C'est l'éternel honneur de l'Eglise catholique, c'est la démonstration irrécusable de son origine surhumaine, que cette haine instinctive qui ameute contre elle toutes les corruptions et toutes les perversités. C'est tout à la fois une démonstration et un châtement terrible pour l'impiété que cette impuissance à se maintenir au-dessus des basses régions où les passions avilissantes règnent sans contrôle et sans frein, et où les âmes, déchues des hauteurs de la foi et de la raison elle-même, sont condamnées à essayer la justification de l'avilissement et de la dégradation morale.

(1) Instruction de la Vents, tirée de Créteineau-Joly, *l'Eglise romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 150.

CHAPITRE IV

LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ORDRE SOCIAL.

Toutes les preuves que nous avons apportées pour révéler l'organisation et le but de la Franc-Maçonnerie, en démontrant qu'elle est une société politique et secrète, qu'elle est la négation et la destruction de la religion et de la morale, démontrent évidemment que cette secte funeste est l'ennemie implacable de l'ordre social et l'agent le plus redoutable de la Révolution.

Mais les preuves directes, les témoignages clairs et précis, les aveux des Francs-Maçons eux-mêmes ne nous manquent pas. Nous avons entendu M. Henri Martin et M. Félix Pyat nommer la Franc-Maçonnerie le *laboratoire de la Révolution* et l'*église de la Révolution*. Dans un manifeste de Berlin, publié en 1794, nous lisons cet aveu : « La foi religieuse du peuple a été détruite d'après le plan de l'Ordre. On a excité à dessein les passions les plus exigeantes et la présomption. C'est du sein de l'Ordre qu'est sortie cette corruption politique et morale où le peuple végétera pendant de longues générations ; c'est à

l'Ordre qu'il faut attribuer toutes les révolutions passées et futures (1). »

La cérémonie accomplie, d'après les rituels de la Franc-Maçonnerie, pour la réception d'un de ses hauts dignitaires, est plus claire encore. « Lorsque le candidat a prêté le serment de ne jamais révéler les secrets qui lui sont confiés, le Grand-Maître lui dit : *Lève-toi et imite-moi*. Une tête est là surmontée d'une tiare, le Grand-Maître la poignarde en disant : *Haine à l'imposture, mort au crime !* Le candidat fait comme lui et répète ses paroles. Non loin se trouve une autre tête couronnée de lauriers ; le Grand-Maître et le candidat s'agenouillent devant elle, et le Grand-Maître dit : *Gloire éternelle au martyr de la vertu ! Que son supplice vous serve de leçon ! Unissons-nous pour écraser la tyrannie et l'imposture*. Ils se relèvent et arrivent devant une troisième tête surmontée d'une couronne royale. Le Grand Maître la poignarde en disant : *Haine à la tyrannie, mort au crime !* Le candidat fait comme lui et répète ses paroles (2) ». Tout commentaire serait ici superflu ; le sens de cette cérémonie est évidemment la destruction de toute autorité.

« Le règne d'une autorité quelconque, a dit un Franc-Maçon, est un crime si inouï pour l'esprit des temps

(1) Eckert, p. 125.

(2) Rituel du F.°. Laffont de Laudebat.

modernes que, dans sa rage aveugle, il brise tout ce qui lui rappelle l'idée même d'autorité (1). »

Aussi la Franc-Maçonnerie repousse avec une égale haine les gouvernements quels qu'ils soient, les armées permanentes et la religion.

Dans le congrès de l'Internationale tenu à Bruxelles, un des orateurs s'exprimait ainsi : « Les cléricaux disent : voyez ce congrès, il déclare qu'il ne veut ni gouvernement, ni armée, ni religion. Ils disent vrai. Nous ne voulons plus de gouvernements, parce que les gouvernements nous écrasent d'impôts. Nous ne voulons plus d'armées, car les armées nous massacrent. Nous ne voulons plus de religions, car les religions étouffent l'intelligence (2). »

Voici un autre témoignage : « L'armée, qu'elle s'appelle milice nationale ou garde impériale, est incompatible avec la liberté ; tout comme l'Etat, qu'il s'appelle monarchie ou république, est incompatible avec la liberté (3). »

Mais ici, ô régénérateurs de la France, ô patriotes si ardents et si fiers, c'est le patriotisme, c'est le bon sens lui-même que vous outragez. Un peuple sans autorité, sans gouvernement, est condamné à l'impuissance et à l'anarchie ; un peuple sans armée sera

(1) Le pasteur Zill, dans le journal clandestin des Loges, (Leipsick), cité par le P. Gautrelet, p. 63.

(2) Discours de clôture du citoyen Dupont, délégué général pour la France, au conseil général de l'Internationale de Londres, cité par Deschamps, t. I, p. 255.

(3) Le *Progrès du Locle*, 15 mai 1869.

écrasé par ses ennemis. Ses frontières seront ouvertes à tous les envahisseurs ; son honneur et son drapeau, exposés à tous les outrages ; demain il sera divisé et rayé du nombre des nations. Et c'est en face de l'Europe en armes que des Français osent faire entendre de telles paroles !

Enfin, un peuple sans religion, nous l'avons dit, est condamné à tous les excès et à toutes les dégradations.

La magistrature a sa grande part dans la haine de la Franc-Maçonnerie. « On sait à quoi s'en tenir sur la moralité des magistratures que l'inviolabilité ne défend pas de la corruption, dit un des journaux de l'Internationale... La magistrature française est totalement corrompue. La magistrature belge l'est plus encore. La magistrature allemande est à la hauteur de ses deux sœurs... Les juges sont inamovibles et inviolables, il est vrai. Malgré cela, ils pourraient bien, un jour, être suspendus... à une corde (1). »

La bourgeoisie n'a aucune pitié à attendre de la Franc-Maçonnerie, si elle est triomphante. Déjà, le 3 avril 1848, le fameux Caussidière s'écriait : « Dites bien à vos stupides bourgeois, à vos gardes nationaux, dites-leur que s'ils ont le malheur de se laisser

(1) Extrait de l'*Internationale* du 12 décembre 1869. Nous n'avons osé citer intégralement tout ce passage. Nous avons supprimé quelques mots et nous avons modifié une phrase, mais ces changements n'ont pour résultat que d'adoucir le sens du texte.

aller à la moindre réaction, quatre cent mille travailleurs attendent le signal pour faire table rase de Paris ; ils ne laisseront pas pierre sur pierre, et pour cela ils n'auront pas besoin de fusils, les allumettes chimiques leur suffiront (1). »

Depuis lors, les traditions de la Franc-Maçonnerie n'ont pas changé.

Aux congrès de Liège et de Bruxelles, un des orateurs disait : « Les hommes sont frères, le travail doit soutenir les invalides et les valides. On a parlé de guillotine ; nous ne voulons que renverser les obstacles. Si cent mille têtes font obstacle, qu'elles tombent. Oui, mais nous n'avons que de l'amour pour la *collectivité* humaine. Nous sommes en majorité, insistons là-dessus : nous sommes les plus forts (2). »

Et un autre orateur s'écriait : « Si la bourgeoisie résiste, il faut tuer la bourgeoisie. J'en veux à la bourgeoisie capitaliste, aristocrate, celle qui fait les lois et notre misère. Celle-là doit périr (3). »

La Franc-Maçonnerie demande la suppression complète de la propriété et du droit d'hérédité.

Le congrès international de Bâle a demandé la

(1) Cité par le P. Gautrelet, p. 121.

(2) Discours du cordonnier Pellerin et discours du typographe Brimée au congrès international de Liège-Bruxelles, compte rendu par la *Gazette de Liège*, 3^e édition, Liège 1865, p. 74, 75... 78. Cité par Deschamps, t. I, p. 407.

(3) Ibidem.

suppression complète de la propriété, et il qualifie l'institution de l'hérédité d'*antiégalitaire* et *antifraternelle*. Dans le rapport fait au même congrès par la commission chargée d'examiner la question du droit d'héritage, après avoir affirmé que l'hérédité est *une iniquité en droit, une menace incessante au droit social, un élément essentiel de toutes les inégalités*, les conclusions admises à l'unanimité se terminent ainsi : « Le congrès reconnaît que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions les plus indispensables de l'affranchissement du travail (1). »

Nous avons déjà démontré qu'un des moyens employés par la Franc-Maçonnerie, pour réaliser ses projets, était *d'isoler l'homme de sa famille, de lui en faire perdre les mœurs*, d'insinuer dans les âmes le dégoût de la famille et de la religion. Mais ce n'est point assez, il faut anéantir la famille. « Quant à la famille, disent les sectaires, nous la repoussons de toutes nos forces au nom de l'émancipation du genre humain. C'est à la famille que nous devons l'esclavage de la femme. L'enfant appartient à la société et non à ses parents ; à la société de l'instruire, de l'élever, d'en faire un citoyen... Nier la famille, c'est affirmer l'indépendance de l'homme dès le berceau, c'est arracher la femme à l'esclavage

(1) 19 septembre 1869.

où l'ont jetée les prêtres et une civilisation pourrie (1). »

Ici encore il nous serait facile de multiplier les citations, mais il en est dont les âmes honnêtes ne pourraient supporter la lecture. D'ailleurs, notre démonstration est surabondante. Qu'est-ce qu'une société sans religion, sans loi morale, sans autorité ? Où donc subsisteront les derniers vestiges de l'ordre social quand les gouvernements, les armées permanentes, la magistrature, la propriété, le droit d'hérédité et la famille elle-même auront été supprimés, anéantis par ces démolisseurs insensés ? L'avenir qu'ils nous préparent ne peut être que le règne de la plus effroyable et de la plus inepte barbarie.

Nous pourrions, si les limites de cette étude nous le permettaient, nous pourrions suivre la Franc-Maçonnerie, surtout depuis la fin du dernier siècle (2), à la trace de ces crimes et sur les ruines qu'elle a accumulées dans l'ordre politique et social. Nous pourrions la montrer préparant la révolution française, rendant stériles les efforts sincères

(1) Paroles pron. par Venizier dans une réunion tenue à Charing-Cross, Londres 1868, cité par la *Décentralisation*, 19 juin 1871.

(2) V. dans la *Revue des Questions historiques*, livraison d'octobre 1875, des documents intéressants sur la situation et le rôle de la Franc-Maçonnerie au siècle dernier, publiée par M. Ch. Guérin, sous ce titre : *Les Francs-Maçons et la magistrature française au dix-huitième siècle*.

et généreux de la monarchie pour réaliser les réformes nécessaires, décrétant à l'avance, dans ses réunions secrètes, la mort de Louis XVI (1), et organisant les massacres de 93. Nous pourrions la montrer préparant et accomplissant tous les boule-

(1) Un document très récent et d'une grande autorité confirme cette affirmation. Il s'agit d'une lettre du cardinal Mathieu ; elle est adressée à un ami du prélat :

« Besançon, 7 avril 1875.

« Je suis à m'interroger péniblement et à savoir comment il se fait que les puissants de ce siècle ne regardent pas même autour d'eux, et si près d'eux, ce qui les mine et qui les ronge, en attendant leur renversement complet. Je suis très persuadé que la plupart des grands et sinistres événements de nos jours ont été préparés et consommés par la Franc-Maçonnerie. Il y a, dans nos pays, un détail que je puis donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de Francs-Maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon qui faisaient partie de cette société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du Parlement.

« Dans cette réunion, le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI fut résolu. MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez dû en entendre parler : car il a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté parmi nous ; je l'ai beaucoup connu, et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans, et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait, et à moi et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups : c'est là, en deux mots, son histoire.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et très dévoués.

« Signé : † CÉSAIRE,

« Card. Arch. de Besançon.

« P. S. — M. Bourgon était président de chambre honoraire à la cour. »

versements politiques dont la France a été la victime.

Ce n'est pas seulement la France, c'est l'Europe, c'est le monde civilisé qui sont minés par le travail souterrain et révolutionnaire des sociétés secrètes. La Russie est menacée par la secte des nihilistes, qui a pour but de renverser le gouvernement et d'établir l'égalité entre toutes les classes sociales. Des hommes, des femmes, des jeunes filles appartenant à des familles riches et illustres, entrent dans cette société, se mêlent aux ouvriers et au peuple, en adoptent le genre de vie, les usages et le costume (1).

(1) Correspondance du *Journal des Débats*, reproduite par le *Journal des Villes et des Campagnes*, du 24 mars 1877.

— Tous les jours les journaux nous rapportent les assassinats, les incendies qui désolent la Russie et les répressions terribles du gouvernement. Voici quelques extraits des journaux du nihilisme ; ils disent clairement le sort que cette secte effroyable prépare à la Russie.

« La propagande socialiste russe ne manque certainement pas de franchise ! Voici quelques extraits de ses organes plus ou moins secrets, tels que les a reproduits la *Krymski-Listok* (la Feuille de la Crimée) :

Le *Vpered* (En Avant) : « Les idées républicaines ne sont que des chimères. Garibaldi et Félix Piat ne sont plus de notre temps. » ... « L'incendie de Paris par la Commune jette un rayon de lumière sur l'avenir ; mais la Commune ne fit aucun pas décisif. Elle se borna à imposer à la révolution sociale la tâche qu'elle ne sut pas accomplir elle-même. » ... « La nouvelle école socialiste ne s'arrêtera pas aux demi-mesures de la Commune ; elle ne reculera devant aucune sévérité ; elle fera à la société une guerre implacable, la guerre de l'incendie, du pillage et de l'assassinat. »

Le *Nabat* (le Tocsin) prêche « l'anéantissement des classes bourgeoises et l'ensevelissement du vieux monde

En septembre 1876, le premier ministre d'Angleterre signalait, dans un discours qui fit une profonde impression, la grande part qu'avaient les Sociétés secrètes aux agitations qui, en Orient, préparaient la guerre entre la Russie et la Turquie (1).

Mais pour démontrer jusqu'à l'évidence l'action anti-sociale de la Franc-Maçonnerie, il nous suffira d'établir son union intime avec l'*Internationale* et la *Commune*.

Le F. :. Assi, dans le manifeste qu'il adressait, comme président des grèves du Creusot, à tous les affiliés de l'Internationale, ne craignait pas de leur dire : « *Au nom de la démocratie républicaine sociale...*, nous proclamons hautement notre adhésion à la grande association internationale des travailleurs, cette sublime Franc-Maçonnerie de tous les prolétaires du monde, cet espoir de l'avenir de l'égalité (2) ».

sous ses propres ruines. » ... « L'institution de la famille doit être détruite, la propriété abolie, la religion ignorée, et la liberté elle-même doit être repoussée comme une vaine formule. »

La *Narodnaya Rasprava* (la Justice du peuple) : « Les socialistes viendront les armes à la main et ils exécuteront les bourreaux, les commerçants et les propriétaires. » ... « Ils répandront la terreur parmi tous ceux qui ne partagent pas leurs opinions. » ... « Ils détruiront tout ce qui s'opposera à leur œuvre. » ... « Ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous, et il faut qu'ils tombent sous les balles de nos revolvers. »

(1) Discours de M. Disraëli au banquet d'Aglesbury.

(2) *L'Internationale*, journal de Bruxelles, 24 avril 1870.

Et voilà pourquoi Fribourg, un des fondateurs de l'Internationale à Paris, annonçant les progrès de cette association dès les premiers débuts en 1865, affirmait : « Que, par son intermédiaire, l'Internationale pénétrait dans la Franc-Maçonnerie parisienne, où elle recrutait force sympathies, et qu'enfin la Suisse, la Belgique et l'Amérique annonçaient la création de groupes franchement socialistes (1) ».

« Le 29 avril, sur un appel fait à toutes les Loges de l'Orient de Paris, une foule immense de Francs-Maçons, déployant soixante-deux bannières maçonniques, se rendit de la Cour du Louvre à l'Hôtel de Ville, précédée par cinq membres de la Commune. La Commune tout entière se présenta au balcon d'honneur pour les recevoir. La statue de la République était là, ceinte d'une écharpe rouge et entourée par les trophées des drapeaux de la Commune : les soixante-deux bannières maçonniques vinrent se placer successivement sur les marches de l'escalier. Les Francs-Maçons se massèrent dans la cour.

« Dès que la cour fut pleine, dit le *Journal officiel*, les cris de : « Vive la commune ! Vive la Maçonnerie ! Vive la République universelle ! » se firent entendre de tous côtés.

« Puis, après un échange de discours, dans les-

(1) *Association internationale*, p. 31.

quels fut proclamée l'*Union inséparable de la Commune et de la Maçonnerie*, et après que le F. Tiri-focq eut fait la déclaration suivante : « Si nous
« échouons dans notre tentative de paix, tous ensem-
« ble nous nous joindrons aux compagnies de guerre
« pour prendre part à la bataille... », les députations de la Franc-Maçonnerie, accompagnées des membres de la Commune, sortent de l'Hôtel de Ville ; l'orchestre joue la *Marseillaise*.

« Dix mille Francs-Maçons étaient là, se rendant de l'Hôtel de Ville à la Bastille ; descendant ensuite toute la ligne des boulevards et montant à travers les Champs-Élysées, cette immense colonne arrive aux remparts, y plante les soixante-deux bannières maçonniques, parle avec les généraux à l'effet d'obtenir une paix basée sur le programme de la Commune.

« Et après le nécessaire insuccès d'une telle démarche, un appel aux armes fut lancé, au moyen de ballons, par la *fédération des Francs-Maçons et des Compagnons de Paris*, à tous les Francs-Maçons des départements. Cet appel aux armes se terminait par ces cris : *Vive la République ! Vivent les communes de France, fédérées avec celle de Paris !*

« Un tel fait n'a pas besoin de commentaires.

« Il est vrai que le Grand-Orient, sans avoir un mot de blâme pour la manifestation, déclara que cette manifestation n'engageait que les Maçons qui y avaient personnellement adhéré. Mais d'abord, ils étaient *dix mille*. Et ensuite, qu'importe ? Et qui peut,

après de tels faits, douter de l'esprit qui anime les Loges (1) ? »

Nous ne rappellerons pas les crimes odieux de la Commune, la guerre civile en présence des Prussiens campés sous les remparts de Paris, le massacre des otages, l'incendie des monuments nationaux ; mais ce que nous ne pouvons laisser ignorer, ce qu'il importe de dire bien haut, c'est que l'œuvre de la Commune se poursuit à cette heure encore avec une satanique obstination, et que les sauvages du dix-neuvième siècle attendent avec une fiévreuse impatience l'heure favorable à leurs sinistres projets.

Déjà en 1871, un journal qui heureusement ne put se soutenir que quelques mois, *l'Indépendance de la Savoie*, manifestait les mêmes espérances. Voici, en effet, comment il appréciait la mort des chefs de la Commune de Paris :

« Ta mort, Longuet, et la mort des nôtres ne seront point perdues. Votre sang fécondera l'idée pour laquelle vous avez lutté.

« Cette idée, jeune encore et trop incomprise, a pour elle l'avenir. En cinq ans, elle a conquis Paris ; avant dix ans, elle aura conquis la France.

« L'Internationale compte dans le monde environ deux millions cinq cent mille membres.

« L'échec qu'elle vient d'essuyer à Paris, ne lui ôte en rien sa confiance dans l'avenir.

(1) Ce récit est emprunté à *l'Étude de la Franc-Maçonnerie* par Mgr Dupanloup, p. 79 et 80.

« Nous serons bannis de France pendant cinq à six ans, disait devant nous un futur député, et, dans dix ans, nous serons plus nombreux, plus forts et mieux disciplinés.

« L'Internationale ne menace pas seulement la France, elle menace le monde entier (1). »

Écoutons encore ces cris de la haine et de la vengeance. Il faut bien que les indifférents et les naïfs sachent ce que leur prépare la Révolution, si elle est triomphante (2).

(1) Voyez la *Décentralisation* de Lyon, 6 juin 1871.

(2) « Au mois de juin 1874, au moment où l'on allait voter la Constitution actuelle, les communards réfugiés à Londres formaient un groupe sous le titre : « La Commune révolutionnaire, » et lançaient ce manifeste à leurs partisans :

« Nous sommes athées, disaient-ils, parce que l'homme ne sera jamais libre, tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison.....

« Nous sommes communistes, parce que nous voulons que la terre, que les richesses naturelles ne soient plus appropriées par quelques-uns, mais qu'elles appartiennent à la communauté.

« Cet état sera le prix de la lutte, et nous voulons cette lutte sans compromis ni trêve, jusqu'à la destruction de la bourgeoisie, jusqu'au triomphe définitif.

« Nous sommes communistes, parce que le communisme est la négation la plus radicale de la société que nous voulons renverser.....

« Nous sommes révolutionnaires, autrement dit commu-neux, parce que, pour réaliser le but de la Révolution, nous voulons renverser par la force une société qui ne se maintient que par la force, parce que nous savons que la faiblesse, *comme la légalité*, tue les révolutions que l'énergie sauve.....

« La Commune, c'est le prolétariat révolutionnaire armé de la dictature par l'anéantissement des privilèges et l'écrasement de la bourgeoisie.

« La Commune, ne l'oublions pas non plus, nous qui avons reçu charge de la mémoire et de la vengeance des assassinés, c'est aussi LA REVANCHE.

On lit dans l'*Ami du Peuple*, organe officiel de l'Internationale, numéro du 14 octobre 1874 :

« Ce que nous pouvons ?

« Marat a demandé cent mille têtes, vous les avez prises à sa place. *Nous, nous ne vous les demanderons pas ;* mais, si le salut de l'humanité et de la Révolution l'exige, *nous vous les arracherons.* »

« Remarquez, citoyens, disait Glatigny, le 1^{er} mars 1875, que toutes les insurrections triomphantes de la grande Révolution sont celles où l'on a immolé les coupables. Et celles où le peuple n'a fait que de menacer, les républicains ont été égorgés. Enfin, *faire du modérantisme dans une insurrection, c'est de l'imbécillité, de la décadence ou de la trahison.*

« Rappelons-nous que nulle institution nouvelle ne peut être solide et durable qu'autant *que ses ennemis seront anéantis.* Nous sommes donc arrivés à cette *horrible extrémité d'être exterminateurs pour n'être pas exterminés.* »

« Oubliant qu'une société ne périt que quand elle est frappée aussi bien dans ses monuments, ses symboles, que dans ses institutions et ses défenseurs, les communalistes veulent *décharger* la Commune de l'exécution des otages, de la responsabilité des incendies. Ils ignorent ou feignent d'ignorer que c'est par la volonté du peuple et de la Commune, unis jusqu'au dernier moment, qu'ont été frappés les otages, prêtres, gendarmes, bourgeois, et allumés les incendies.

« Pour nous, nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces actes justiciers qui ont frappé les ennemis du peuple, depuis Clément Thomas et Lecomte jusqu'aux Dominicains d'Arcueil ; depuis Bonjean jusqu'aux gendarmes de la rue Haxo, depuis Darboy jusqu'à Chaudey. »

Et le 21 février 1875 :

« Eh ! messieurs ! le jour où nous répondrons à vos criminelles provocations, *ne comptez plus sur un vieux reste d'humanité du peuple*, il se souviendra comment vous lui avez fait grâce en mai 1871 dans les rues de Paris, au plateau de Satory et en Calédonie. »

Et le 10 septembre 1876 :

« La société actuelle est mauvaise et fera le malheur de l'humanité, si toi, prolétaire, tu ne restes pas uni à tes frères par le dévouement, les liens de la solidarité, et *si tu ne fais pas passer la charrue dans toutes nos institutions.* »

Le *Qui vive* de Genève disait au mois de mars 1874 :

« Sachez, s'écriaient les réfugiés qui rédigeaient cette feuille, que nous n'avons qu'une seule pensée : *la vengeance !* Et nous l'aurons terrible, exemplaire. Un jour viendra, vous ne l'ignorez pas, où nous serons les maîtres. *Alors, il n'y aura pas de pardon, pas de miséricorde* pour les assassins de 1848 et de 1871. *Que vos têtes soient blanches ou non, nous les faucherons de sang-froid.* Nous ne respecterons ni vos femmes ni vos filles, nous serons sans pitié pour elles : nous ne leur devons *rien que la mort*. La mort sera à l'ordre du jour jusqu'à ce que votre race maudite ait disparu. *A bientôt, messieurs les bourgeois ! le jour est proche !* »

« Riches bourgeois, écrit le communard Georges Lebrun, le 26 juillet 1875, vous avez voulu le combat à outrance ; soit, nous y répondons. Nous allons

voir comment vous en sortirez. Braves prolétaires, plus de faiblesse, *plus de pitié pour ces lâches* qui vous ont abandonnés et trahis. *Saisissez la hache et le fusil et à bas les têtes ! Il faut en finir, préparez-vous.* Si vous ne portez pas le dernier coup à cette bourgeoisie lâche et criminelle, vous allez la voir bientôt encore lever sa tête hideuse. Le combat à *mort* entre les hommes du peuple et les ennemis du peuple est engagé, il ne peut finir que lorsque l'un des deux partis *aura anéanti l'autre !*

« Travailleurs, prenez garde à vous ! »

Déjà l'on spécule sur le triomphe de l'insurrection.

« Ce jour-là, dit l'*Ami du Peuple* du 25 janvier 1874, ce jour-là, bourgeoisie égoïste, tu crieras *grâce et pitié* à ceux que tu as dépouillés et foulés aux pieds. Mais le peuple emploiera la justice avant la clémence, et te criera ces mots terribles : *trop tard !* »

Aux patrons, la Commune promet le même sort qu'aux prêtres, aux soldats et aux juges.

« Et vous, dit l'*Ami du Peuple* du 23 octobre 1873, patrons, qui avez pressuré pendant si longtemps vos ouvriers, qui leur avez imposé des règlements dégradants, qui en avez fait des esclaves à côté desquels ceux de l'antiquité étaient heureux..... *Parvenus, à la chaudière !* »

Le 26 septembre 1875, l'*Ami du Peuple* termine la profession de foi d'un athée par ces mots :

« Mort à la monarchie !

- « Mort au gouvernement despotique !
 « Mort au clergé !
 « Mort à l'armée permanente !
 « Mort à l'aristocratie !
 « Mort à la bourgeoisie !
 « Mort au patronat !
 « Vive la Commune !
 « Vive le prolétariat !... »

.
 Un grand banquet de proscrits de la Commune a eu lieu le 18 mars 1879 à Londres.

Jules Vallès présidait.

A la fin du repas, Vallès a révélé la signification de ce banquet par la phrase suivante :

« J'ai eu l'honneur de présider, à Paris, la dernière séance de la Commune. C'est une bonne fortune pour moi que d'avoir à présider aujourd'hui le premier banquet où il est permis de parler d'elle avec *confiance* et *espoir*. »

Deux autres proscrits, Theisz et Joffrin, ont développé cette pensée ; on peut résumer leurs discours par cette phrase courte, mais effrayante par sa précision : « la Commune revient. »

Jules Vallès a porté un toast « à la réorganisation du parti socialiste, marchant seul à l'assaut de la société actuelle, sans concession, sans compromis, sans alliances. »

Autour du président, avec quelques « dames de la Commune », on voyait les personnages suivants, dont les noms, encore présents à la mémoire de

tous, rappellent les journées horribles de mars et d'avril 1871 :

Longuet, le gendre de Karl Marx, qui exerçait les fonctions de directeur du *Journal officiel* sous la Commune ; Paschal Grousset, Jourde, Theisz, directeur des postes sous la Commune ; Langevin, Boursier, du comité central de l'insurrection ; Combault, Joffrin, etc.

Mais notre âme se soulève en présence de telles horreurs, et notre plume se fatigue à les reproduire. En vérité, ne sommes-nous point les témoins des séductions et des triomphes de la Bête dont parle l'apôtre saint Jean ?

« Et ils adorèrent le dragon qui avait donné sa puissance à la Bête, dit le prophète de Patmos ; et ils adorèrent la Bête en disant : Qui est semblable à la Bête et qui pourra combattre contre elle ?

« Et il lui fut donné une bouche qui se glorifiait insolemment et qui blasphémait ; et elle reçut le pouvoir de faire la guerre durant quarante-deux mois.

« Et elle ouvrit la bouche pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom, son tabernacle et ceux qui habitent dans le ciel.

« Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre ; et la puissance lui fut donnée sur les hommes de toute tribu, et de tout peuple, et de toute langue, et de toute nation.

« Et elle fut adorée de tous ceux qui habitent la

terre, dont les noms ne sont point écrits dans le livre de vie de l'Agneau qui a été immolé dès la création du monde (1). »

En effet, ce qui est plus étrange encore et plus inexplicable que ces prodiges de la haine et de la barbarie, c'est la sécurité insensée de tant d'hommes qui s'obstinent à ne pas voir ces formidables périls ; c'est l'aberration des gouvernements menacés les premiers, quelles que soient leurs constitutions politiques, par ces menées souterraines et ces complots de l'anarchie ; c'est l'aveuglement de cette bourgeoisie, de ces capitalistes et de ces patrons, contre lesquels les sociétés secrètes, l'Internationale et la Commune, préparent le pillage et l'incendie, le niveau sanglant de 93 et les massacres sans pitié ; c'est l'aveuglement de ce peuple, de ces ouvriers de nos villes, toujours dupes et toujours victimes de ceux qui les flattent et qui les exploitent.

(1) Apoc. XIII, 4, 5, 6, 7 et 8.

CHAPITRE V

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA LIBERTÉ.

Parmi les paroles qui ont obtenu dans ce siècle un prestige et une puissance que les siècles précédents n'avaient pas connus, il en est une que la Franc-Maçonnerie fait retentir avec éclat, elle se dit l'apôtre de la liberté.

Ce mot de liberté, qui soulève les peuples, qui leur donne des ivresses fatales, qui les pousse souvent à tous les excès et à tous les crimes, a pourtant un sens vrai, élevé, profond, et il n'est pas permis de le repousser ou de le maudire. Le Fils de Dieu est venu apporter la vraie liberté à l'humanité courbée sous les tyrannies les plus abjectes. Il n'a pas seulement brisé les chaînes des âmes captives de l'erreur et de la corruption, il a brisé aussi les chaînes des peuples, en transformant dans la vérité, la justice et l'amour, le pouvoir, les lois, les institutions. Et, malgré les défaillances auxquelles notre nature déchue ne peut échapper, il a fondé par la fidélité à la parole donnée, par la protection des faibles et le respect du droit, une civilisation, à laquelle la civilisation païenne ne peut être comparée.

Les constitutions chrétiennes du moyen âge, ainsi que le démontrent les grands théologiens catholiques, étaient des contrats entre les rois et les peuples. La papauté, investie, par le droit public de cette époque, d'une autorité suprême, veillait à l'accomplissement de ces obligations sacrées.

Les attentats contre Jésus-Christ et son Eglise ont été toujours le principe de l'oppression des peuples et de l'anarchie sociale.

Il y a des libertés nécessaires, il y a des excès de pouvoir qui se retournent contre le pouvoir lui-même ; mais il y a aussi, nous ne le savons que trop, la licence, le désordre, la tyrannie du nombre et de la multitude, tyrannie souvent plus inique, plus hypocrite et plus funeste que la tyrannie d'un seul.

Nulle liberté n'est possible sans la religion, sans la vertu et sans les pouvoirs qui soutiennent, qui dirigent, qui font mouvoir et vivre les nations et les sociétés. Nous pourrions donc nous arrêter ici et conclure des démonstrations contenues dans les premiers chapitres de cette étude, que la Franc-Maçonnerie est l'ennemie fatale de toute liberté. Mais considérons de plus près, et à la lumière de ses aveux et de ses actes, cette prétention de la Franc-Maçonnerie.

Que fait-elle de la liberté religieuse, de la liberté de la foi et de la conscience ? Nous l'avons démontré, elle est non seulement l'ennemie acharnée de la religion catholique, de la religion chrétienne, mais

elle est la négation et la destruction de toute religion.

Toutes les religions sont pour elle de vieilles superstitions qu'il faut détruire. Le juif, le mahométan, le catholique, le protestant sont admis dans la Franc-Maçonnerie, à la condition de devenir des hommes nouveaux, d'abjurer leurs erreurs, les préjugés et les superstitions dont on a bercé leur jeunesse (1).

L'Eglise catholique est l'*infâme* qu'il faut écraser à tout prix. Le but final de la Franc-Maçonnerie « est l'anéantissement à tout jamais du catholicisme et de l'idée chrétienne » (2).

Pour opprimer l'Eglise catholique, rien n'a coûté aux adeptes de la Franc-Maçonnerie, ni les calomnies les plus perfides, ni les attentats les plus iniques, ni les lois qui violent les principes éternels de la justice.

Lisez les écrits et les journaux de la Franc-Maçonnerie, écoutez ses adeptes, recueillez ses aveux, étudiez leurs actes dans le gouvernement de tout un peuple ou dans l'administration du dernier de nos villages, au sein des assemblées législatives, comme dans l'enceinte d'un conseil municipal, partout et toujours vous reconnaîtrez la volonté arrêtée, obstinée d'opprimer l'Eglise et de susciter une per-

(1) V. chapitre II.

(2) V. chapitre II.

sécution ouverte ou dissimulée contre toutes les œuvres catholiques.

Au congrès de Liège, en 1865, un des orateurs s'écriait : « Frappons-nous la poitrine, en attendant l'heure de la vengeance. Je propose de déclarer que la religion catholique est impossible en fait d'enseignement, et de demander l'exclusion complète de tout individu qui représente l'idée religieuse (1). »

Les faits qui viennent de jeter le trouble dans plusieurs de nos grandes villes disent assez haut que la Franc-Maçonnerie n'admet pas la liberté des processions, des fêtes catholiques et de toutes les manifestations religieuses. Personne n'ignore la haine des sociétés secrètes contre les ordres religieux et les décrets de proscription qu'elles réclament partout. Nous pourrions multiplier les citations, nous citerons seulement les paroles suivantes de l'un des orateurs de la Franc-Maçonnerie, dans une des grandes fêtes de la secte : « Lorsque, ainsi que nous le voyons malheureusement, le pays se couvre d'établissements qu'on appelle religieux, que moi je qualifie de fainéants, je dis, moi, que nous avons le droit et le devoir de nous occuper de la question religieuse des couvents, de l'attaquer de front, de la disséquer, et il faudra bien que le pays entier finisse par en faire justice, dût-il même employer la force pour se guérir de cette lèpre (2). »

(1) Discours de M. Casse.

(2) Discours du F. : Boulard, à la fête solsticiale nationale célébrée par le Grand-Orient de Belgique, en 1854.

Si, en ce moment, la Franc-Maçonnerie ne réalise pas tout son programme de persécution religieuse, c'est que quelques lois actuelles s'y opposent encore ; c'est que l'autorité et la force ne sont point encore complètement entre ses mains. Mais si Dieu, pour châtier la France, permet le triomphe complet des sectes maçonniques, si les barrières qui nous protègent encore tombent sous les coups qui leur sont portés chaque jour, le règne de la Franc-Maçonnerie sera la domination sans frein et sans limite de la plus sacrilège tyrannie.

La Franc-Maçonnerie parle de liberté, mais quelle liberté laisse-t-elle à ses adeptes dans tout le cours de leur vie ? Les serments qui les lient pour jamais les soumettent sans réserve à des chefs inconnus qui peuvent leur imposer l'exécution de tous les crimes. Ils s'engagent à repousser le baptême chrétien, le mariage religieux et à interdire aux prêtres l'accès du lit des mourants. Pour consacrer cette servitude sacrilège, les membres de quelques-unes des sectes maçonniques donnent mandat à leurs confrères d'intervenir entre eux et leurs familles, afin d'écartier à tout prix de leur dernière heure et de leur agonie les consolations religieuses, et de rendre impuissant le cri de leur conscience devant les révélations de la mort et de l'éternité.

A cette heure suprême où l'âme regarde de haut les choses de la terre et du temps, où elle retrouve souvent la liberté que lui avaient ravie le respect humain, les préjugés et les passions ; à cette heure

où la famille a des droits plus sacrés ; à cette heure où l'émotion gagne les cœurs les plus endurcis, et tandis que l'on voit quelquefois des impies réclamer eux-mêmes pour des êtres chéris les consolations de la piété et les célestes espérances, la Franc-Maçonnerie vient armée de son mandat. Elle dit à ce père, à cette mère, brisés par la douleur ; elle dit à cette épouse, à ces enfants éplorés : *Ce mourant nous appartient*. Il ne lui est pas permis d'écouter les conseils de votre tendresse ; il ne lui est pas permis de se repentir : retirez-vous, au nom de la Liberté !

Les sectes maçonniques suppriment jusqu'à la liberté du tombeau. Voici le dixième article des statuts d'une Loge de Paris, appelée l'*Avenir* :

« Le libre-penseur pouvant être empêché, au moment de la mort, par des influences étrangères (les influences de la famille !), de remplir ses *obligations vis-à-vis du Comité*, remettra à trois de ses frères, pour faciliter leur mission en ce cas, un *mandat* fait au moins en triple ampliation, donnant plein droit aux Frères de protester hautement ; dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, on ne tiendrait pas compte de sa volonté formelle d'être enterré en dehors de toute espèce de rite religieux (1). »

Bien souvent, dans ces dernières années, des

(1) Cité dans *Le Monde maçonnique*, t. IX.

luttres douloureuses se sont engagées entre les familles qui voulaient accomplir les dernières volontés d'un mourant, et la tyrannie de ces sectes impies, qui ne s'arrêtent pas devant la majesté de la mort et qui poursuivent la liberté jusque dans le tombeau.

Le Grand Maître, il est vrai, s'est effrayé des conséquences de ces décrets, qui révoltent les consciences honnêtes, et il a suspendu, pendant six mois, la Loge de l'*Avenir*. Mais combien de fois, depuis lors, ces principes odieux n'ont-ils pas été affirmés et mis en pratique par d'autres Loges maçonniques ?

Une fois encore, quelle liberté respecte la Franc-Maçonnerie ? Serait-ce la liberté de l'enseignement ? Mais nous avons prouvé que la fameuse et hypocrite formule de l'*instruction laïque, gratuite et obligatoire* était l'œuvre des sectes maçonniques, et que, dans leur pensée, elle doit avoir pour effet de *déchristianiser* la France, en bannissant de l'enseignement toutes les notions, toutes les croyances religieuses.

Ce n'est point assez, pour ces apôtres de la liberté, de demander la suppression des universités catholiques et les mesures les plus iniques contre les écoles congréganistes, il faut proscrire les congrégations enseignantes elles-mêmes et imposer de force aux familles chrétiennes, à la France catholique, un enseignement sans Dieu.

La liberté que viole ici audacieusement la Franc-Maçonnerie, c'est la liberté des âmes, la liberté de la

famille ; c'est le droit évident, indiscutable du père de famille d'élever ses enfants dans ses croyances et, par conséquent, de choisir librement les maîtres auxquels il confiera leur instruction.

Dans les débats sur la loi de la liberté de l'enseignement, en 1847, M. Thiers disait : « La vraie liberté de l'enseignement repose sur le droit des pères de famille » ; et M. de Lamartine appelait l'atteinte portée à cette liberté « un sacrilège contre la religion, contre la raison, contre le père de famille, contre l'enfant à la fois. »

La Franc-Maçonnerie respecte-t-elle la liberté politique ? Mais, faut-il le redire encore, la liberté politique n'existe pas, sans les principes éternels de la morale, sans le respect de l'autorité et des lois, et par conséquent sans l'influence des vérités religieuses.

« L'éducation morale et religieuse est plus nécessaire encore dans les pays libres qu'ailleurs, disait M. Guizot en 1872. Elle consiste principalement dans les principes et la discipline inculqués aux âmes dans l'enfance. Pour accomplir une telle œuvre, la présence et l'influence de la religion sont indispensables ; elle est intimement unie à la morale, car elle seule donne à la morale une sanction et un but au-dessus et au-delà de la vie terrestre (1). »

(1) Discours à la Société d'enseignement primaire parmi les protestants de France.

D'ailleurs, le principe d'indépendance absolue, proclamé par les sectes maçonniques, est la négation de toute autorité : il conduit fatalement au despotisme de la foule, qui, lui-même, conduit tôt ou tard au despotisme d'un seul. L'histoire l'affirme : le despotisme de la foule soulève l'indignation et compromet les intérêts les plus sacrés ; alors la terreur saisit les peuples, et tous les vœux appellent une autorité, quelle qu'elle soit, qui donne la sécurité et la paix, fût-ce au prix de toutes les libertés.

Dans les desseins de la Franc-Maçonnerie, cette indépendance tant vantée, à laquelle elle donne le nom de liberté et qui n'est que l'anarchie universelle, il faut l'établir par la force. Toutes les violences doivent être applaudies, tous les moyens sont légitimes pour fonder cette étrange liberté. On dirait vraiment un défi jeté à la raison humaine, au plus vulgaire bon sens ; on dirait que dans ces intelligences dévoyées et ces volontés perverties, il existe un parti pris de se réfuter elles-mêmes par les contradictions les plus insensées.

Ecoutez les orateurs et les écrivains de la Franc-Maçonnerie.

« Les princes, les bigots, la noblesse, ces ennemis implacables du genre humain, doivent être anéantis et leurs biens assignés à ceux qui, par leurs talents, leur science et leurs vertus, ont seuls le droit et le pouvoir de gouverner les autres. Tout est permis pour les anéantir : la violence et la ruse, le feu et le

fer, le poison et le poignard ; la fin sanctifie le moyen (1). »

« Si le pouvoir s'obstine à maintenir une chose que l'esprit de l'époque repousse et qui est usée par le temps, il faut, d'après les lois de la dynamique, *qu'un pouvoir plus fort s'élève et fasse exécuter les lois de la fatalité...* Si l'humanité doit progresser selon la volonté du Grand Maître, il faut que les vieux échafaudages s'écroulent, *quand bien même toutes les puissances du monde s'efforceraient de la sauver de la ruine. C'est par la violence qu'ils sont alors renversés* (2). »

Et l'orateur du congrès de Liège que nous avons cité, disait encore :

« L'Etat, quel qu'il soit, est incompétent ; je ne reconnais pas d'autorité, puisque je ne reconnais pas la seule autorité vraie, celle de Dieu. *Je ne veux plus d'autorité, je veux la force.*

« La force est un principe humain, il faut l'employer, pour faire progresser l'humanité. Quand on ne l'emploie pas à cette fin, on engendre la haine..., la haine, ce salpêtre qui fait sauter tous les gouvernements.

« Je veux la force pour arriver à la liberté. Caton répétait tous les jours, au Sénat de Rome, qu'il

(1) Le F.-M. Fichte, cité par Gautrelet. (*La Franc-Maçonnerie*, p. 130.)

(2) L'Astrée, citée par Gautrelet. (*La Franc-Maçonnerie*, p. 129.)

fallait détruire Carthage ; répétons tous les jours de notre vie qu'il faut détruire l'autorité ; l'autorité doit être notre Carthage, elle doit disparaître (1). »

(1) Discours de M. Casse, cité par la *Défense* 23 mai 1876

CHAPITRE VI

LA FRANC-MAÇONNERIE, LA FRATERNITÉ, L'ÉGALITÉ ET LE PROGRÈS.

J'ai démontré (1) que la Franc-Maçonnerie n'est pas une société de bienfaisance ; que la fraternité n'est qu'un voile jeté sur les vrais projets et le but essentiel de la secte. Les œuvres très rares qu'elle a entreprises pour donner des secours à ses adeptes, quoique restreintes dans des limites étroites, ont été frappées de stérilité et d'impuissance. Ce qui est parfaitement démontré, c'est qu'elle sacrifie les intérêts du travailleur et du pauvre, qu'elle les pousse à la révolte et qu'elle conduit les peuples à des luttes fratricides et à la barbarie la plus sauvage.

Quelle égalité réclame la Franc-Maçonnerie ? L'égalité de la fortune, de l'influence, de l'autorité est aussi impossible que l'égalité de l'activité et des talents, des forces physiques et morales. Si les richesses étaient divisées entre tous, la part de chacun serait un lot stérile, et les ressources feraient défaut pour la moindre entreprise. Tout encourage-

(1) V. chapitre 1^{er}.

ment au travail, à l'industrie, au commerce serait évidemment supprimé ; et il faudrait revenir bientôt, par un nouveau partage, à l'égalité première. Il y a plus ; cette égalité ne pourrait subsister un seul jour ; car, le partage achevé, le plus grand nombre serait obligé d'aliéner une part des biens qu'il aurait reçus pour obtenir le concours des plus actifs, des plus forts, des plus habiles.

C'est par de pareilles utopies que les peuples se laissent séduire, c'est par ces rêves insensés que l'ouvrier est détourné de son travail, son unique ressource, et poussé à toutes les violences et à tous les crimes.

Et, tandis que la Franc-Maçonnerie proclame l'égalité entre tous les hommes, elle consacre toutes ses forces, toutes ses ressources à obtenir pour ses adeptes, au détriment de tous ceux qui ne subissent pas son esclavage, l'influence, le pouvoir, les traitements les plus élevés et la fortune (1).

« Pour nous, a dit le savant évêque de Mayence, Mgr Ketteler, nous le disons dans toute la sincérité de notre âme, nous croyons avoir constaté souvent de telles influences ; nous croyons avoir remarqué que, dans maints endroits, plusieurs emplois importants, sans avoir égard uniquement aux capacités, sont donnés de préférence à des Maçons, que l'on tâche, même assez souvent, de confier des

(1) *Chaîne d'union*, citée par *Le Monde*, 13 avril 1829.

postes publics hors des villes, à des hommes insignifiants, afin d'agrandir leur influence et de leur donner une apparence de capacité et un semblant d'honorabilité exceptionnelle. Ces hommes sont honorés des notabilités maçonniques, admis dans leur compagnie et deviennent les instruments aveugles de la Maçonnerie. C'est, en outre, une conviction fort répandue, qu'un excellent moyen d'arriver aux places les plus importantes et d'être appuyé, c'est d'appartenir à la Franc-Maçonnerie. Nous ignorons ce qu'il en est ; mais nous savons bien que cette crainte est légitime et qu'elle le sera tant que la Franc-Maçonnerie restera secrète et échappera au contrôle de la publicité (1). »

« La Maçonnerie, dit M. Eckert, hisse ses adeptes à toutes les places de l'administration et écarte tous ceux qui ne sont pas initiés. Le Maçon qui occupe une position civile est sommé de se rappeler le serment qu'il a fait de venir en aide à son frère, et celui qui est initié au grade supérieur protège ses simples frères, selon que le commande l'intérêt de l'Ordre ; c'est ainsi que cette société parvient à faire entrer ses adeptes dans toutes les places. Ainsi, par le fait, la Franc-Maçonnerie parvient à dominer le pouvoir et le gouvernement, et tandis qu'elle proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, elle a une préférence marquée pour ses membres :

(1) *Un catholique peut-il être Franc-Maçon ?* Dissertation, Mayence, 1865.

elle leur distribue les places de l'Etat, des écoles et des communes et sape les fondements mêmes du gouvernement (1). »

La Franc-Maçonnerie affirme qu'elle est l'ouvrière du progrès. Mais de quel progrès parle-t-elle ? Serait-ce le progrès dans la vérité, le progrès dans les croyances consolantes et saintes qui soutiennent sur le chemin attristé de cette vie, le cœur défaillant de l'homme, le progrès dans les espérances immortelles, qui sont le trésor de tous, mais surtout le trésor du travailleur et du pauvre, et qui amènent les rayons d'en haut sur son front et sur son âme, dans sa chaumière ou sa mansarde ? Mais ces sectes impitoyables combattent toutes ces croyances ; elles se rient de cet espoir divin ; elles disent à l'infortuné, écrasé sous le poids de son travail et de ses douleurs : Va, travaille, souffre et pleure, il y a là-bas, dans une terre qui ne connaîtra pas les bénédictions de Dieu et les prières de ceux qui t'aiment, il y a des vers qui t'attendent et qui mangeront ton cadavre. C'est assez pour toi ; et de quoi donc te plaindrais-tu ?

Serait-ce le progrès moral ? Mais, nous l'avons dit, la Franc-Maçonnerie est la négation absolue de ce progrès. Tandis que les légions des âmes dociles aux enseignements de l'Évangile ; tandis que les âmes formées par l'autorité et la tendresse de l'Église

(1) *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, t. I, p. 139.

multiplient, dans la chasteté parfaite, la pauvreté volontaire, l'obéissance généreuse, l'humilité sans réserve, les œuvres les plus héroïques de la charité ; tandis que les croyances catholiques inspirent, dans les familles chrétiennes, au foyer domestique, et même au milieu des périls du monde, d'admirables vertus, la Franc-Maçonnerie ne peut inspirer ni une vertu, ni un dévouement.

Dans quelle portion, même infime de l'humanité, a-t-elle réalisé le progrès moral ? Où donc est le père de famille qu'elle a rendu plus digne du respect de ses enfants, la mère qui, par son influence, est devenue plus dévouée, la jeune fille plus pure, le jeune homme plus soumis, plus généreux, plus fort contre lui-même et contre le mal ?

Serait-ce le progrès matériel ? Mais quelle influence peuvent avoir sur le progrès matériel, les sociétés antichrétiennes et antisociales que nous combattons, leurs serments, leurs négations, leurs blasphèmes, leurs attentats, les cérémonies puériles et absurdes dont nous parlerons bientôt ? Dans quelle mesure, de telles associations peuvent elles être utiles à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à la prospérité matérielle d'un peuple ?

Bien plus, il est évident que ces sociétés compromettent le progrès matériel lui-même. En présence de cette marche toujours ascendante de l'iniquité, de ces attaques sauvages contre tout ce qui est respectable et sacré ; en présence de ces outrages jetés sans cesse à toutes les vérités et à tous les devoirs, à toutes

les autorités et à tous les droits, la sécurité disparaît, et on sent passer dans tout un grand peuple comme le frisson d'une terreur d'abord latente, mais qui bientôt se manifeste par des catastrophes et des ruines.

Alors, tout à coup l'industrie languit, le commerce s'arrête, l'or se cache, les projets les plus heureux sont renvoyés à d'autres temps, les entreprises qui paraissaient prospères sont paralysées, les fortunes s'écroulent, l'incertitude est partout et l'effroi saisit tous les cœurs.

Ce progrès matériel tant vanté, devient alors, par son essor lui-même, la source des plus effroyables désastres. C'est le glaive dans les mains de la trahison et qui se retourne contre ceux qu'il devait défendre. C'est une force d'autant plus redoutable qu'elle est plus active et plus puissante, pareille à ces convois qui dévorent l'espace et qui, jetés tout à coup hors de la voie par une main criminelle, causent des désastres proportionnés à l'impétuosité de leur marche et au nombre des voyageurs qu'ils emportent.

Et pourtant, il faut le reconnaître, il y a un progrès que la Franc-Maçonnerie s'efforce de réaliser, c'est le progrès de ses adeptes dans la richesse, l'influence et le pouvoir ; c'est le succès effrayant de toutes les sociétés secrètes, qui, bientôt s'empareront des gouvernements, frapperont les rois ou les renverseront de leur trône, entraîneront les populations égarées et deviendront ainsi les arbitres du monde.

CHAPITRE VII

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA PATRIE.

On pourrait croire que la fureur des sociétés secrètes s'arrête devant l'amour de la patrie. On pourrait croire que cet amour qui embrase, à certaines heures, aux heures des périls et des épreuves, les âmes les plus vulgaires et qui fait tressaillir d'espérance ou d'effroi les cœurs qui paraissent les plus endurcis et les plus abaissés, on pourrait croire que cet amour fait reculer devant ses séductions et sa puissance les hordes de la barbarie.

Mais non, la Franc-Maçonnerie ne respecte rien. C'est aux sentiments les plus élevés et les plus généreux qu'elle s'attaque de préférence, et l'amour de la patrie, comme tous les nobles sentiments, est un obstacle à son œuvre d'abaissement et d'impiété, de décadence et d'anarchie.

Ici encore, les preuves et les aveux ne nous manquent pas. La Franc-Maçonnerie nous affirme qu'elle n'est pas *nationale*, mais universelle et cosmopolite.

« Les différents noms sous lesquels s'enrôlent ses

adeptes nous confirment la même vérité : *Confédération maçonnique universelle, Alliance chrétienne, Alliance chrétienne universelle*. C'est ce que pose nettement en principe l'*Internationale*. Selon elle, la question sociale ne pouvant trouver sa solution définitive et réelle que sur la base de la *solidarité universelle et internationale des travailleurs de tous les pays, l'Alliance repousse toute politique fondée sur le soi-disant patriotisme et sur la rivalité des nations* (1). »

Voici un témoignage plus décisif encore :

« Quant à la *patrie*, a dit un des chefs de la Franc-Maçonnerie, nous la répudions, parce que nous n'acceptons pas que l'on puisse faire égorger des hommes au nom des nationalités. Tous les travailleurs, tous les prolétaires sont frères; l'ennemi, c'est la société telle qu'elle est organisée.

« La société est mauvaise; donc il faut la changer.

« Travailleurs de tous pays, à l'œuvre! Guerre impitoyable au capital, à la propriété, aux gouvernements qui la protègent! Le droit au travail pour tous, l'atelier à tous: voilà notre but.

« Pour y arriver, nous n'épargnerons rien; nous combattons, s'il le faut, à l'ombre du drapeau

(1) Cité par Gautrelet (*La Franc-Maçonnerie et la Récol.*, p. 158).

rouge, étendard du socialisme et de la Commune (1). »

Et un autre orateur des Loges s'exprimait ainsi :

« *A l'instant où les hommes se réunirent en nations, ils cessèrent de se reconnaître sous un nom commun comme si, en ayant chacun un nom propre, les hommes cessaient d'être des citoyens et des hommes. Le nationalisme ou l'amour national prit la place de l'amour général ; avec la division du globe et de ses contrées, la bienveillance se resserra dans des limites qu'elle ne devait plus franchir. Alors ce fut une vertu de s'étendre aux dépens de ceux qui ne se trouvaient pas sous notre empire ; alors, il fut permis, pour obtenir ce but, de mépriser les étrangers, de les tromper et de les offenser. Cette vertu fut appelée *patriotisme*.*

« Diminuez, retranchez cet amour de la patrie, détruisez ces communes, ces provinces, cet esprit de famille, ce *localisme*, en un mot, les hommes de nouveau apprennent à se connaître et à s'aimer comme hommes ; il n'est plus de partialité, le lien des cœurs se déroule et s'étend... (2). »

« La société civile, dit Lessing, un des écrivains que la Franc-Maçonnerie estime le plus, ne saurait

(1) Discours de Venizier dans une réunion tenue à Charing-Cross (Londres) en 1869. Cité par la *Décentralisation* du 19 juin 1871.

(2) Discours de l'orateur du grade de *Grand Elu* de la *Carbonara*.

unir les hommes en corps sans les répartir, ni les répartir sans occasionner de profondes scissions entre eux... De là, le droit de réagir contre de semblables séparations. Pour cet effet, il serait grandement à désirer qu'il y eût *dans chaque État* des hommes *dépouillés des préjugés de nationalité qui sachent bien à quelle limite le patriotisme cesse d'être une vertu...*, des hommes que la grandeur civique n'a-veugle pas..... Je me figure les Francs-Maçons, ajoute-t-il quelques lignes après, comme des gens qui ont pris sur eux la charge de travailler contre les maux inévitables de l'État (1). »

Le but avoué de l'*Internationale*, dont les liens intimes avec la Franc-Maçonnerie ne sauraient être contestés, n'est-ce pas la révolution sociale universelle, par l'union et les efforts communs des ouvriers de toutes les nations ?

D'ailleurs, en accumulant les ruines, en s'efforçant de détruire la morale, la foi chrétienne, les assises premières de tout gouvernement et de toute société, la Franc-Maçonnerie ne conspire-t-elle pas contre la prospérité, la grandeur, la gloire et l'existence même de la patrie, surtout quand cette patrie est la France ?

La Franc-Maçonnerie n'a ni le même but, ni les mêmes moyens d'action, ni la même organisation,

(1) *Ecrits originaux des éliminés*, t. II, p. 2, cités par Deschamps. (*Les Sociétés secrètes et la Société*, t. II, p. 214.)

ni les mêmes principes, ni la même vie qu'une nation quelconque; elle est comme une nation distincte, hostile au sein de toute nation qui l'accueille.

Cette société si fortement, si habilement, si mystérieusement organisée, elle est un Etat dans l'Etat, un pouvoir tout à la fois au-dessus et au-dessous de tous les pouvoirs, un gouvernement obéi avec une soumission aveugle, et qui échappe à la surveillance, aux lois, à la répression de tous les gouvernements. Et, si nous ne craignons de profaner ce nom si doux et si sacré de la patrie, nous dirions que la Franc-Maçonnerie est la patrie des impies, des conspirateurs et des révoltés, la patrie de la révolution satanique établie au cœur même de la noble et glorieuse patrie française.

Entre ces deux nations, entre ces deux patries, l'une la plus belle, la plus riche des dons du ciel, et malgré ses fautes, la plus aimée de Dieu qui soit sur cette terre, et l'autre la plus criminelle, la plus hideuse, la plus redoutable qui soit sortie de l'enfer, la lutte n'est-elle pas inévitable, acharnée, incessante, jusqu'au jour où l'une ou l'autre aura péri ?

L'histoire de nos derniers désastres démontre ce qu'est la France pour les sociétés secrètes. C'est en présence des vainqueurs campés sous les remparts de notre capitale conquise; c'est dans cette France humiliée, écrasée sous les pieds de ses ennemis; c'est à cette heure d'incomparables angoisses où la patrie doit trouver dans l'âme du dernier de ses

enfants la fidélité et l'amour poussés jusqu'à l'héroïsme ; c'est à cette heure que la Franc-Maçonnerie a prêté son appui à la Commune fondée par l'Internationale.

Pour l'infortuné qui subit l'esclavage des sociétés secrètes, la République universelle doit absorber tous les peuples, la patrie n'existe plus, ses frontières sont supprimées, son drapeau est sans prestige, son gouvernement, ses lois, ses traditions sont méprisés. Qu'elle apparaisse dans la majesté de ses douleurs ou dans l'éclat de sa gloire, la patrie disparaît devant la puissance de la Franc-Maçonnerie. Le patriotisme n'est plus même un mot vide de sens, il est un sentiment coupable.

Donc, s'il faut que la France périsse pour le triomphe de la Franc-Maçonnerie et de l'Internationale, eh bien ! périsse la France ! C'est le mot d'ordre, c'est la loi, et quiconque prête son concours aux sociétés secrètes prend une part à cette œuvre mille fois criminelle, quiconque appartient aux sociétés secrètes est l'ennemi de la patrie, il est l'ennemi de la France.

CHAPITRE VIII

LA FRANC-MAÇONNERIE, LA DIGNITÉ DE L'HOMME ET LE BON SENS.

Nous l'avons dit, la Franc-Maçonnerie s'attaque à tous les sentiments qui honorent et qui élèvent l'homme.

Ecoutez les aveux et les plaintes d'un Franc-Maçon :

« L'élément de la frivolité se montre partout : dans la légèreté et l'étourderie avec laquelle, depuis 1713 jusqu'à ce jour, on a admis les hommes les plus misérables, les plus abjects, les plus vils ; dans la faiblesse avec laquelle on les a tolérés dans les Loges, après la certitude acquise de leur indignité ; dans l'opposition décidée de la majorité à une occupation plus noble et plus instructive ; dans les cérémonies des Loges de table et la conduite des Frères pendant les banquets ; dans le soin empressé que l'on a pris de transformer le sanctuaire de la Maçonnerie, cet objet de tous les vœux et de tous les efforts, ce temple auguste consacré solennellement à la sagesse et à la fraternité, en auberge, en club, en casino, en lieu de débauche (1). »

(1) *Critiques des Loges*, par Fessler (1847 p. 321). Cité dans le *Journal maçonnique*, par Fischer, p. 253.

Mais nous nous demandons s'il est possible de faire à la dignité de l'homme et au bon sens des outrages plus cruels que ceux que leur inflige la Franc-Maçonnerie par son organisation ridicule, son langage étrange, ses cérémonies absurdes et ses puérités odieuses.

La Franc-Maçonnerie a *ses insignes et ses bijoux distinctifs* : le tablier, la truelle, le maillet, le compas, l'équerre, les cordons en sautoirs, le soleil d'or et bien d'autres ; elle a sa hiérarchie de dignitaires dont nous n'osons reproduire, par respect pour la majesté de la chaire chrétienne, les titres inintelligibles et grotesques. Les objets les plus vulgaires, les actes les plus ordinaires de la vie, les ustensiles de table reçoivent des noms qui excitent le sourire et la pitié.

Ces hommes, qui rejettent avec tant de dédain les cérémonies de l'Eglise catholique et de toutes les religions, subissent avec une docilité aveugle des rites bizarres et insensés.

Leur temple, qui est, disent-ils, le temple de Salomon, a son chandelier à sept branches, ses banquettes, ses tapisseries, ses inscriptions mystérieuses, son autel, ses tentures funèbres et ses emblèmes.

L'initié se soumet à des épreuves nombreuses, à *des marches* et à *des contremarches*, et à trois voyages qui ne le conduisent même pas hors de l'enceinte où il est renfermé. Pendant ces voyages, il se baisse pour pénétrer dans un souterrain imagi-

naire ; il franchit des fossés qui n'existent pas ; il lève le pied pour gravir une butte qui n'a de réalité que dans le rituel absurde de la secte ; il monte une échelle *sans fin* et il ne s'élève pas au-dessus du sol ; il croit tomber du haut d'une montagne et il n'est pas tombé de la hauteur d'un mètre. La grêle et le tonnerre qui se font entendre ne sont même pas des jeux d'enfant. Il fait son testament en face d'un squelette de bois. On lui annonce qu'il va recevoir la glorieuse empreinte d'un sceau rougi au feu et il ne reçoit, sur la partie du corps indiquée et frottée avec un linge, qu'un glaçon ou un corps froid.

L'élu au grade de chevalier Kadoch, celui dont les doctrines, dit le F.·.-M.·. Ragon, « forment le complément essentiel de la Franc-Maçonnerie, » traverse quatre appartements recouverts de tentures de couleurs différentes, ornés d'autels, de lampes triangulaires, de trois ou de douze bougies de cire jaune, d'urnes pleines d'esprit de vin, de réchauds auprès desquels on place de l'encens ; il monte et descend une échelle mystérieuse. Les emblèmes de ce grade sont une croix avec un serpent à trois têtes.

Dans les cérémonies funèbres, le Grand Maître, devant l'autel où brûle le feu sacré, offre à l'ombre vénérée des libations ; il offre l'eau, le vin et le lait (1).

La Franc-Maçonnerie a un baptême, une confirma-

(1) Fêtes maçonniques célébrées en l'honneur de Léopold I^{er}, roi de Belgique.

tion et une cène. L'enfant qui est présenté au baptême est appelé *Louveton* (1).

Du pain, des fruits, du vin, du lait, du miel servent aux cérémonies de l'initiation et au repas des parrains. Le Vénérable termine la cérémonie en bénissant l'enfant.

Les cérémonies de la confirmation et de la cène maçonniques ne sont ni moins ridicules ni moins sacrilèges (2).

Ainsi donc, ces hommes qui insultent à nos

(1) *Etudes sur la Franc-Maçonnerie*, par Mgr Dupanloup, p. 58.

« Le parrain tient de la main droite le fil d'un aplomb-
« de manière que l'extrémité inférieure de l'aplomb soit en,
« face du cœur du Louveton (l'enfant); le premier sur-
« veillant touche de la main droite le côté du cœur du
« Louveton et dit : « Que la ligne verticale de l'aplomb
« t'enseigne à marcher droit. » (*Histoire de la Franc-
Maçonnerie*, par Dubreuil, t. II, p. 109.)

(2) *Etudes sur la Franc-Maçonnerie*, par Mgr Dupanloup, p. 59.

Je reproduis ici textuellement le récit d'un baptême tel qu'il est donné dans le *Monde maçonnique* :

« La Loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Rennes,
« célébrait, le lundi 13 décembre 1858, ce que les anciens
« appelaient un *Baptême maçonnique*.... Le F. Guillet,
« Vénérable, présidait cette cérémonie avec l'expérience
« que lui donnent trente-cinq ans de Maçonnerie... Les
« portes du temple s'ouvrent... Le Vénérable fait appro-
« cher l'enfant de l'autel. Sur une table placée au milieu
« du temple brillent, dans l'argent et le cristal, le pain,
« les fruits, l'eau et le vin, le miel et le lait qui doivent
« servir aux cérémonies de l'initiation... Le Vénérable,
« en partageant aux parrains ce repas, qui rappelle les
« agapes des premiers chrétiens, leur adresse quelques
« mots heureux, empreints d'une douce morale; il ter-
« mine en bénissant l'enfant. » (*Le Monde maçonnique*,
juillet 1872, p. 102.)

Voici maintenant la confirmation. Après les épreuves préliminaires, on entend le bruit du tonnerre, précédé

croyances, à nos rites augustes, aux sacrements qui donnent la lumière, la force et la vie de Dieu, ces adversaires impitoyables de toutes les superstitions, ces ennemis acharnés du clergé, ils sont prêtres, ils sont pontifes, ils baptisent, ils confirment, ils communient, ils bénissent, ils s'inclinent devant ces fables ineptes, ils subissent et ils accomplissent ces rites puérils et grotesques. En vérité, c'est la plus terrible vengeance que la justice de Dieu puisse

d'éclairs, et on semble aussi entendre des murs s'écrouler avec fracas. « Le bruit et le fracas que vous avez entendus, dit le Vénérable, accompagnent ordinairement les premiers pas de ceux qui commencent à marcher dans la carrière maçonnique... »

« Alors, un cliquetis d'armes et des détonations d'armes à feu se font entendre de loin..... »

« Le préparateur fait ensuite marcher l'initié à reculons, pour qu'il apprenne par là qu'on n'a rien sans peine. »

« On lui fera boire aussi le calice d'amertume, symbole de la peine qu'il y a à confesser ses défauts ; car on a commencé par lui demander cette confession. » (DUBREUIL, T. II, p. 139.)

Quelques détails maintenant sur la cène maçonnique :

« Au fond de la Loge, vers l'orient, est un triangle en forme de glaive, avec le nom Jéhova en caractères hébraïques ; du côté du midi, dans un transparent, un soleil qui s'élève au-dessus d'un tombeau. Près de ce transparent on place une table sur laquelle il y a un agneau en pâtisserie, un couteau, une coupe et un vase de vin... Un chandelier à trois branches est sur l'autel... »

» Le Vénérable encense différentes fois le chandelier à trois branches... Alors le maître des cérémonies découpe l'agneau... Le Vénérable prend le plat sur lequel se trouve l'agneau découpé et le présente au Frère qui est à sa droite en disant : « Prenez et mangez !..... » Ensuite il prend la coupe, il boit et la présente au Frère qui est à sa droite en disant : « Prenez et buvez ! » Et il donne le baiser de paix. » (DUBREUIL, T. II, p. 539.)

infliger à l'orgueil de ces blasphémateurs, à ces prétendus esprits forts, qui sacrifient en même temps et le sentiment de la dignité humaine et la lumière du simple bon sens.

Peut-être aussi il y a sous ces puérités un but que rend possible la faiblesse de ces hommes qui se disent si fiers et si indépendants. « En apprenant tout cela aux Francs-Maçons, a dit un révolutionnaire italien, on s'empare de la volonté, de l'intelligence et de la liberté d'un homme, on en dispose, on le tourne, on l'étudie..... Quand il est mûr pour nous, on le dirige vers la société secrète, dont la Franc-maçonnerie n'est que l'antichambre (1). »

(1) Lettre du *Petit Tigre* à la *Vente piémontaise*, citée, par l'auteur de *l'Eglise romaine en face de la Révolution* t. II, p. 121.

CHAPITRE IX

LES OBJECTIONS.

En présence de tant de démonstrations accumulées, on se demande comment des hommes intelligents et honnêtes peuvent conserver quelque illusion sur le but, les tendances et les crimes de la Franc-Maçonnerie.

Hélas ! des entraînements déplorables, des sollicitations pressantes, des habitudes invétérées, des objections enfin qui, toutes vaines qu'elles sont, offrent un prétexte à la faiblesse et à la lâcheté, voilà ce qui n'explique que trop ces étranges et lamentables contradictions.

Quelques-uns, en effet, nous répondent : Nous condamnons la Franc-Maçonnerie qui répand de telles doctrines, qui accomplit de tels crimes et qui pousse à de tels excès ; mais nous n'appartenons pas à cette Franc-Maçonnerie ; vos démonstrations ne nous atteignent point, et même nous y applaudirons, si vous le voulez.

Mais pour que cette objection eût une valeur, il faudrait démontrer d'abord qu'il existe deux Franc-Maçonneries : l'une utile, bienfaisante ou du moins inoffensive et qui ne peut être confondue avec la

société secrète dont nous venons de tracer le hideux tableau.

Cette démonstration, on ne l'a pas faite, on ne la fera jamais. Sans doute la Franc-Maçonnerie a des Loges indépendantes les unes des autres, des catégories, des rites divers ; mais elle forme une société unique, compacte, puissante, universelle. Toutes les preuves que nous avons données l'établissent jusqu'à l'évidence, et nulle part nous n'avons rencontré un témoignage qui puisse nous être opposé. La Franc-Maçonnerie tout entière cherche les ténèbres, obéit au même mot d'ordre, est soumise au même chef suprême ; partout ses adeptes se reconnaissent à des signes mystérieux, se soutiennent les uns les autres ; partout ils marchent la main dans la main.

On nous dit encore que la Franc-Maçonnerie compte parmi ses adeptes un grand nombre d'honnêtes gens qui prétendent ne faire aucun mal. Sans doute, la Franc-Maçonnerie compte un grand nombre de dupes et de victimes. Mais quand la lumière est faite, quand les tendances et les conséquences funestes de cette société antichrétienne et antisociale sont établies, est-il permis de résister à cette lumière ? Nous dirons à ces aveugles et à ces obstinés : Non, vous ne pouvez pas vous réfugier dans votre prétendue honnêteté ; non, vous n'êtes pas innocents. La responsabilité de tous ces actes, de tous ces crimes pèse sur vous. Vous donnez votre argent, votre influence, vos efforts pour la propagation de ces sociétés maudites. Vous ne frappez pas, mais vous armez

le bras qui frappe ; vous ne conspirez pas, mais vous payez les conspirateurs et les révoltés. Votre réputation elle-même, cette honorabilité que vous nous opposez, se retournent ici contre vous. Et ne voyez-vous pas que cette réputation et cette honorabilité couvrent et protègent la perversion des sectaires qui agissent, et les desseins des chefs qui commandent ? Ne voyez-vous pas qu'elles sont un secours puissant pour l'exécution de ces forfaits et qu'elles sont la cause première des illusions et des erreurs favorables à la Franc-Maçonnerie ?

Et à ces catholiques, plus nombreux qu'on ne le croit généralement, et que tant de démonstrations ne peuvent éclairer, nous disons : Vous approuvez la Franc-Maçonnerie, vous la défendez, vous protestez contre les accusations qui l'accablent, vous prétendez qu'elle est une société inoffensive, et votre conscience ne vous reproche rien, et vous prétendez rester catholiques ? Mais quel compte faites-vous des enseignements de la sainte Eglise ? Vous approuvez ce qu'elle réproûve, vous louez ce qu'elle condamne, vous protégez les sociétés qu'elle maudit et qui sont ses ennemies acharnées, vous bravez ainsi, dans votre orgueil obstiné, les décisions et les anathèmes du Vicaire de Jésus-Christ. Non, vous n'êtes pas catholiques.

Mais des adeptes de la Franc-Maçonnerie plus audacieux ou plus sincères nous font ces tristes aveux : La Franc-Maçonnerie est puissante, et l'avenir est aux sociétés secrètes. Nous nous enrôlons

dans leurs légions innombrables, parce que nous voulons arriver à la fortune, aux honneurs et au pouvoir. — Il est vrai, et nous l'avons reconnu, les affiliés des sociétés secrètes se prêtent un mutuel secours ; mais combien de Francs-Maçons dont la fortune s'effondre tout à coup, combien dont les entreprises, d'abord prospères, aboutissent subitement à des catastrophes qui atteignent un grand nombre de victimes. Qui oserait prétendre que, dans l'industrie et le commerce, les influences puissantes et les secours matériels même considérables peuvent remplacer la probité, une réputation intacte, la vigilance et le travail, la confiance qu'inspire une vie de droiture et d'honneur ?

Les sociétés secrètes, d'ailleurs, jettent leurs adeptes dans des luttes politiques auxquelles ils sacrifient souvent la direction de leurs affaires, la surveillance de leurs intérêts. Elles imposent à quelques-uns des dépenses considérables pour étendre leur influence, elles sèment parmi les ouvriers des germes d'insubordination et de révolte, elles détruisent les sentiments de l'honnêteté et de la fidélité qui seuls peuvent donner la sécurité. Et si quelques affiliés des sociétés secrètes réalisent les rêves de leur ambition, combien de malheureux restent dans la foule, obscurs et pauvres, artisans aveugles et méprisés de la fortune et de la gloire de ces privilégiés ? La Franc-Maçonnerie enfin exige l'esclavage le plus complet de ceux qu'elle conduit aux honneurs et au pouvoir ; elle les contraint à accomplir des actes que la conscience et la justice

réprouvent. Et quand il serait vrai que ce chemin conduit à la fortune et à tous les succès, quel est l'homme de cœur, quel est l'honnête homme qui consentirait à les acheter à un tel prix ?

Mais, en réalité, qu'a fait la Franc-Maçonnerie pour le bien-être de l'ouvrier et des pauvres ? A quel infortuné a-t-elle donné l'aisance et le bonheur ? A quel ouvrier a-t-elle inspiré l'amour du travail, la soumission envers ses patrons, le dévouement à sa famille ? Ce qu'elle a fait depuis des siècles pour le malheur des classes ouvrières, pour le malheur de tant d'égarés qu'elle a poussés à la ruine, qu'elle a conduits à une captivité honteuse ou à la mort des révoltés, nous ne le savons que trop. Le bien qu'elle a accompli, qui pourrait le dire ?

Nous entendons des affiliés des sociétés secrètes et des âmes simples et abusées nous dire : Mais il n'y a pas de Francs-Maçons parmi nous ou ils sont bien peu nombreux. Pourquoi adresser à des populations comme les nôtres, publier et répandre des écrits contre les sociétés et combattre un péril imaginaire ?

Prodigieuse audace des uns ! prodigieuse naïveté des autres ! Vous croyez que nous avons entrepris, sans être pressé par les motifs les plus graves et les preuves les plus certaines, ce douloureux travail ? Nous affirmons, parce que nous le savons bien, que la Franc-Maçonnerie a, dans la France entière, des adeptes et des apôtres, et que ce fléau terrible pénètre

dans nos villages les plus reculés et parmi nos populations les plus chrétiennes (1).

Ecoutez le Vicaire de Jésus-Christ, le grand Pape Léon XIII signalant les progrès effrayants du mal qu'il combat dans l'Encyclique *Humanum Genus* : « Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des Francs-Maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que nos prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus... »

Et de plus, quel péril ne créent pas ces associations funestes pour les émigrants qui, chaque année, abandonnent nos campagnes ? Au sein des grandes villes vers lesquelles les poussent la cupidité, l'orgueil et la soif des plaisirs bien plus que la pauvreté et les espérances de la fortune, dans les ateliers, dans les réunions, et souvent à la gare même où ils arrivent, ils sont sollicités par les agents des sociétés secrètes.

Parents chrétiens, qui avez conservé et qui voulez léguer à votre famille les traditions et les pratiques

(1) Nous disions dans la première édition de cette étude, en reproduisant notre Lettre Pastorale de 1879 :

Si la prudence et la charité ne nous imposaient le silence, nous donnerions des preuves avec les détails les plus précis, nous indiquerions telle paroisse qu'on aurait pu croire à l'abri de ce fléau, dans cette paroisse telle maison, dans cette maison telle armoire où sont renfermés les insignes maçonniques de plusieurs affiliés.

de la foi, pouvez-vous ne pas révéler à vos enfants ces dangers qui menacent leurs croyances, leur liberté, leur honneur ? Nous vous supplions, avec l'autorité de notre ministère, et dans l'élan de notre dévouement, de repousser loin de vous et de vos fils, ces chaînes honteuses et fatales, cet esclavage déshonorant des sociétés secrètes.

Enfin, quelques-uns répondent avec tristesse : Nous sommes entrés dans les rangs de la Franc-Maçonnerie et nous ne pouvons en sortir.

Mais pourquoi, répondrons-nous, pourquoi ne pas accomplir ce devoir rigoureux que votre conscience affirme ? On exagère souvent les difficultés qui s'opposent à ce que les adeptes de la Franc-Maçonnerie échappent à ce triste esclavage. Quelques-uns lui ont échappé et n'en sont pas plus malheureux : leurs intérêts n'en sont point lésés. Mais si l'accomplissement de ce devoir est difficile et dangereux, qu'importe, puisque la conscience parle et que le salut de votre âme est à ce prix. Pouvez-vous affirmer que rester fidèle à la Franc-Maçonnerie n'est pas plus difficile et plus dangereux encore ? Savez-vous à quels actes coupables, à quels crimes vous pouvez être conduits, à quelles œuvres d'iniquité vous pouvez contribuer demain ? Et, s'il faut un jour résister à cette tyrannie, mieux vaut briser aujourd'hui ces chaînes que de les voir devenir chaque jour plus nombreuses et plus lourdes. La simple prudence vous conseille de sortir sans retard de cet engrenage de fer qui vous saisit et auquel bientôt vous ne pourrez plus échapper.

CHAPITRE X

CONCLUSION

LES CRIMES RÉCENTS DES SOCIÉTÉS SECRÈTES. — LES LETTRES
ENCYCLIQUES DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII.
— UNE DÉMONSTRATION DE LA DIVINITÉ DE L'ÉGLISE CA-
THOLIQUE.

Oui, nous l'affirmons en achevant ce douloureux travail sur les sociétés secrètes, la réalité effrayante s'impose à toute intelligence capable de comprendre et à toute conscience honnête ; oui, ces sectes maudites sont le grand péril de notre époque.

Nous nous adressons non-seulement aux catholiques, mais à tout homme qui n'a pas sacrifié à l'erreur et au mal la dernière lueur de sa raison, et nous disons : Pouvez-vous nier les tendances, les projets, le but, les crimes des sociétés secrètes ? Mais, avec nos démonstrations, vous avez ici sous vos regards dans des textes authentiques, dans des témoignages irrécusables les aveux des sectes elles-mêmes. Nierez-vous les résultats que doivent produire ces insinuations perfides, ces doctrines sacrilèges, ces sollicitations adressées sans cesse à toutes les passions, à la cupidité, à la haine et à la vengeance ? Mais vous niez ainsi notre nature elle-même, vous niez les faits

qu'attestent l'histoire de notre temps et l'histoire de tous les temps.

On dirait que Dieu lui-même a voulu opposer à ces négations insensées des preuves évidentes comme la lumière du jour. Après tant d'autres crimes, voici que des attentats se multiplient contre la vie des princes : ni la gloire des conquérants, ni la jeunesse des souverains, ni la reconnaissance et l'amour des peuples n'ont fait hésiter le bras des assassins. Mais qui avait armé ce bras ? Qui avait inspiré de tels forfaits ? On ne peut plus le contester, ce sont les sociétés secrètes, dont la Franc-Maçonnerie est le centre et la tête. Ces malheureux d'ailleurs ont été égarés, comme l'affirme Notre Saint-Père le Pape dans son admirable Encyclique *Quod Apostolici muneris*, « par les opinions monstrueuses que les « partisans du socialisme publient dans leurs réu- « nions, dans des brochures, par la nuée de leurs « journaux, et qu'ils répandent ainsi dans la foule. »

Il fallait une telle révélation pour éclairer et émouvoir enfin les chefs du peuple et leur montrer l'abîme vers lequel nous poussent depuis si longtemps les complots des sociétés secrètes. Opposeront-ils des mesures efficaces à ce fléau mille fois plus terrible que la peste qui apparaissait naguère sur les frontières de la Russie et qui jetait l'épouvante dans l'Europe entière ? Arrêteront-ils ce fléau contre lequel bientôt toute lutte sera impossible ?

Celui qui, menacé par des ennemis sans pitié et déjà victime de leurs attaques, attendrait, pour

prévenir de nouveaux attentats, que le poignard soit levé sur lui, que sa demeure soit envahie et livrée aux flammes, celui-là serait tenu pour un insensé. Et quand il s'agit de la sécurité des peuples, de l'existence de nos sociétés, de l'avenir de l'Europe et du monde, les conseils de la plus vulgaire prudence ne sont point écoutés !

C'est l'habileté ! c'est la politique des hommes !
c'est la sagesse de la terre et du temps !

Maïs, grâces immortelles en soient rendues à Dieu, dans ce sommeil fatal de l'indifférence, au sein de ces ténèbres d'un aveuglement obstiné, dans ce silence de la peur ou de la folie humaine, une lumière est apparue, une voix s'est fait entendre, un enseignement souverain affirme la vérité et le devoir. Cette voix, elle vient de la Rome catholique, cette lumière a jailli des hauteurs du Vatican, cet enseignement est la doctrine du Vicaire de Jésus-Christ.

Bien des fois, depuis son élévation au pontificat suprême, Léon XIII a parlé au monde, et toujours le monde l'a écouté dans le ravissement. Ces pages des encycliques pontificales, si saisissantes par la majesté du langage et l'élévation de la pensée, nous révèlent la tendresse du Père, l'autorité du Pontife, la fermeté vaillante et inébranlable, la mesure exacte du jugement et de la parole en présence des plus formidables périls, la sainte liberté qui les dénonce aux peuples et aux rois, la prudence enfin qui ménage la faiblesse et qui ouvre les voies au repentir, à l'union et à la paix.

Mais que nous enseigne le Père universel, le Pontife suprême ? Il nous montre, dans l'oubli des vérités religieuses, dans le mépris des enseignements de l'Église, dans la puissance des sociétés secrètes tant de fois condamnées par ses immortels prédécesseurs, la source première de tous les désordres, de tous les crimes et des derniers attentats qui ont jeté l'effroi parmi de grandes nations. Il montre le véritable et unique remède à tant de maux dans les doctrines catholiques, qui révèlent leurs devoirs aux peuples et aux rois, à ceux qui obéissent et à ceux qui gouvernent, et qui seules peuvent établir dans la paix, dans la prospérité, dans le bonheur, la société civile et la société domestique.

Mais ici, en présence de ce solennel enseignement du Pontife romain, une démonstration nous apparaît, et il est de notre devoir de la recueillir et de l'exposer dans toute sa force.

Oui, il y a dans cette lutte courageuse, incessante de l'Église catholique, et de l'Église catholique seule contre les sociétés secrètes, il y a une grande et lumineuse démonstration de sa divinité.

Vous avez dit, vous avez répété tous les jours, ô sages, ô puissants de ce monde, philosophes, publicistes, politiques et législateurs, princes et rois, vous avez répété que l'Église catholique était aveuglée par ses préjugés, incapable désormais de conduire les peuples comme elle l'avait fait autrefois au sortir des langages de leur enfance et de la nuit de la barbarie et de l'ignorance. Vous avez affirmé qu'elle n'était plus

de notre temps, qu'elle ne comprenait rien aux aspirations de ce siècle et que, ensevelie dans ses doctrines, dans l'obstination de sa cupidité, dans les illusions de son orgueil, elle restait immobile depuis des siècles sur le chemin où les peuples ont marché dans la lumière, la prospérité et le progrès.

Et l'Église seule dénonce depuis des siècles à la sollicitude des gouvernements et à l'attention des peuples ces sociétés perverses ! Seule elle a prévu et signalé ces périls !

En vain on lui a dit : Vous êtes la victime de l'erreur, vous poursuivez d'une haine aveugle des sociétés utiles et bienfaisantes, vous soulevez contre vous l'opinion publique, vous poussez à la vengeance ces associations puissantes, vos condamnations et vos malédictions se retourneront contre vous. Résignez-vous du moins au silence de la crainte et de la prudence, si vous ne pouvez vous résigner au silence que devrait vous imposer la certitude de votre erreur.

Jamais l'Église ne s'est troublée, jamais les pontifes romains n'ont cédé devant ces supplications et ces menaces ; mais, avec une audace héroïque, ils ont redoublé leurs avertissements, multiplié leurs anathèmes et bravé tous les outrages.

Et, — merveilleux dessein de la Providence ! impuissance manifeste de toutes les ressources humaines ! — l'Église, les Pontifes romains ont eu raison contre tous ! Pas une de leurs prévisions qui ne soit justifiée, pas un des résultats funestes, pas un des dé-

sastres prophétisés par les Vicaires de Jésus-Christ qui ne se soit réalisé pour le châtiment des rois et des peuples.

Et voici qu'à cette heure, devant la double clarté qui s'échappe des derniers attentats commis par les sociétés secrètes et des lettres encycliques de Léon XIII, les rois les plus hostiles à l'Eglise catholique remercient le Pontife romain de ses courageux et salutaires enseignements; ils reconnaissent que les peuples ne peuvent vivre, que les sociétés ne peuvent subsister sans l'influence des vérités religieuses. Voici que, même en Italie, des publicistes qui ont jeté jusqu'à ce jour tous les outrages à la majesté des papes persécutés, s'inclinent devant cette autorité qui vient au secours de leur sagesse éperdue.

Il y a donc, sur cette terre, une société supérieure à tous les pouvoirs humains, une autorité qui domine de bien haut les défaillances, les hésitations, l'impuissance des prudents et des sages; il y a donc sur cette terre une succession de vieillards qui voient plus loin que les conquérants les plus heureux, que les législateurs les plus vantés, les politiques les plus habiles et les philosophes les plus illustres. Ces vieillards seuls possèdent donc, dans le trésor de leur doctrine et de leur autorité, la solution des problèmes les plus redoutables de notre temps et les secrets de l'avenir. C'est à eux seuls, à l'Eglise catholique, dont ils sont tout à la fois le fondement, la tête et le cœur, que tous, peuples et

rois, gouvernements et législateurs, vainqueurs et vaincus de la politique, des luttes sociales ou des champs de bataille doivent demander la sécurité, la paix et le salut.

Cette société unique au monde, cette Eglise catholique est donc divine. Jésus-Christ, le Fils de Dieu, le Verbe illuminateur, le rédempteur de l'humanité, le vainqueur des siècles, le prince de la paix, est toujours vivant en elle ; il lui donne sa lumière, sa direction et sa puissance. Donc, ô rois, ô législateurs, ô peuples abusés, il faut courber le front, vous soumettre et adorer. A cette condition, et à cette condition seulement, l'espérance est permise et le salut est encore possible.

FIN

TABLE DES MATIERES

	Pages.
AVANT-PROPOS : Pourquoi nous combattons la Franc-Maçonnerie, le but et la forme de cette étude	1
CHAPITRE I. Ce qu'est la Franc-Maçonnerie. 1° Elle est une société fortement et habilement organisée. — 2° Elle n'est pas une société de bienfaisance. — 3° Elle est une société essentiellement politique — 4° Elle est une société secrète, mystérieuse. — 5° Elle est une société universelle	18
CHAPITRE II. La Franc-Maçonnerie et la Religion. 1° Un Franc-Maçon ne peut être catholique. — 2° Un Franc-Maçon ne peut être chrétien. — 3° La Franc-Maçonnerie est la négation et la destruction de toute religion	46
CHAPITRE III. La Franc-Maçonnerie et la Morale . .	69
CHAPITRE IV. La Franc-Maçonnerie et l'Ordre social	74
CHAPITRE V. La Franc-Maçonnerie et la Liberté . .	94
CHAPITRE VI. La Franc-Maçonnerie, la Fraternité, l'Egalité et le Progrès	105
CHAPITRE VII. La Franc-Maçonnerie et la Patrie . .	111
CHAPITRE VIII. La Franc-Maçonnerie, la dignité de l'homme et le bon sens	117
CHAPITRE IX. Les Objections	123
CHAPITRE X. CONCLUSION : Les crimes récents des sociétés secrètes. — Les lettres encycliques de Notre Saint Père le Pape Léon XIII. — Une démonstration de la divinité de l'Eglise catholique . .	130

OUVRAGES DE M^{GR} TURINAZ



- Œuvres pastorales**, tom. 1^{er}, (Œuvres oratoires. 1 volume in-8° (BRAY et RETAUX)..... 5 »»
- Léon XIII et sa mission providentielle**. Broch. in-8° de 90 p. (PLON et NOURRIT)..... 1 »»
- L'Emigration rurale**, 1 vol. in-16 de 175 p. (GAUME) 1 »»
- Les mauvaises lectures, la presse et la littérature corruptrice**. Broch. in-16. (Société bibliographique). » 40
- Le Courage chrétien à l'heure présente**. Broch. in-8° de 30 p. (PALMÉ)..... 1 »»
- Le Sacré-Cœur et la France**, allocution prononcée dans l'Eglise de Paray-le-Monial le 24 juin 1873, suivie du *Miscrere* de la France. Brochure in-12 de 48 pages (PALMÉ)..... » 50
- Lettre à son Eminence le cardinal-archevêque de Paris** sur la fondation d'universités catholiques en France. Broch. in-8° de 35 p. (PALMÉ)..... » 50
- De l'Etude de l'archéologie, de la Restauration des Eglises et de la conservation des objets d'art**. Broch. in-8° de 24 p. (PALMÉ)..... 1 »»
- La Patrie et la famille de Pierre de Tarentaise. Pape, sous le nom d'Innocent V**. Broch. in-8° de 50 p. (LE CHEVALLIER, Nancy)..... 1 »»
- La Loi du 28 Mars 1882, l'enseignement primaire, la religion et la liberté**. Broch. in-18 de 30 p. (THOMAS et PIERRON, Nancy)..... » 25
- La Croix**, Broch. in-8° (THOMAS et PIERRON)..... » 30
- Le Patriotisme**. Broch. in-8° (THOMAS et PIERRON). » 30
- Où est le vrai patriotisme ? Réponse à M. Jules Roche**. Broch. in-16 (POUSSIELGUE)..... » 10